

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS

à partir du 1^{er} de chaque mois
 France et Algérie : Un an... 25 fr.
 Six mois... 14 fr.
 Étranger (U.-P.) : Un an... 32 fr.
 Six mois... 18 fr.

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : Edmond THÉRY

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :
 France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60

INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres
 Annonces en 7 points..... 2 50
 Réclames en 8 points..... 4 »
 Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
 et réclames d'émission.

Adresse télégraphique : Éconopéen-Paris

TÉLÉPHONE : Central 46-64

N° 1239. — 48^e volume (23) || Bureaux : 59, Rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^t) || Vendredi 3 Décembre 1915

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES					Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courants et dépôts particuliers	Portefeuille	escompte	Avances s' valeurs mobilières		
FRANCE — Banque de France									
1914 23 juillet...	4.104	610	6.912	943	1.541	739			3½
1915 18 novembre	4.807	362	14.211	2.617	2.164	564			5
1915 25 novembre	4.835	362	14.278	2.671	2.164	567			5
1915 2 décembre.	4.878	359	14.291	2.690	2.183	578			5
ALLEMAGNE — Banque de l'Empire									
1914 23 juillet...	1.696	418	2.364	1.180	939	63			4
1915 7 novembre	3.041	43	7.388	1.968	5.357	20			5
1915 15 novembre	3.042	46	7.291	1.937	5.400	20			5
1915 22 novembre	3.044	48	7.206	2.154	5.834	15			5
ANGLETERRE — Banque d'Angleterre									
1914 23 juillet...	1.094	»	733	1.055	841	»			3
1915 10 novembre	1.384	»	830	2.260	2.442	»			5
1915 17 novembre	1.339	»	825	2.292	2.544	»			5
1915 24 novembre	1.341	»	832	2.116	2.453	»			5
DANEMARK — Banque Nationale									
1914 31 juillet...	110	»	219	24	94	15			6
1915 31 août.....	150	8	285	7	50	16			5
1915 30 septemb..	150	7	309	6	60	20			5
1915 31 octobre..	150	6	324	9	70	20			5
ESPAGNE — Banque d'Espagne									
1914 24 juillet...	543	730	1.919	498	446	170			4½
1915 30 octobre...	795	739	2.074	659	478	299			4½
1915 20 novembre	833	744	2.069	680	470	271			4½
1915 27 novembre	843	753	2.060	689	466	270			4½
HOLLANDE — Banque Néerlandaise									
1914 25 juillet...	340	17	652	10	185	130			3½
1915 30 octobre...	838	5	1.197	28	173	205			4½
1915 13 novembre	857	6	1.189	46	167	193			4½
1915 20 novembre	863	7	1.180	74	162	198			4½
ITALIE — Banque d'Italie									
1914 31 juillet...	1.105	89	1.730	245	586	115			5½
1915 30 septemb..	1.150	113	2.848	720	530	232			5½
1915 10 octobre...	1.140	113	2.861	709	513	240			5½
1915 20 octobre...	1.131	112	2.856	708	510	234			5½
ROUMANIE — Banque Nationale									
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47			5½
1915 9 octobre...	176	0	741	64	289	51			6
1915 16 octobre...	176	0	741	65	289	51			6
1915 30 octobre...	177	0	743	68	289	50			6
RUSSIE — Banque de l'Etat									
1914 21 juillet...	4.270	197	4.358	698	1.049	518			5½
1915 21 octobre...	4.255	52	13.309	2.163	8.634	2.038			6
1915 29 octobre...	4.264	64	13.362	2.311	9.495	1.939			6
1915 5 novembre	4.276	68	13.476	2.224	9.416	1.872			6
SUÈDE — Banque Royale									
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	41			5½
1915 31 août.....	159	5	394	127	213	35			5
1915 30 septemb..	159	5	433	97	221	14			5
1915 30 octobre...	159	5	432	119	222	14			5
SUISSE — Banque Nationale									
1914 23 juillet...	180	19	268	51	94	14			3½
1915 31 octobre...	244	60	443	70	151	17			4½
1915 15 novembre	247	58	430	67	130	18			4½
1915 23 novembre	248	57	418	73	131	17			4½

REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

Change de Paris sur (papier court)

	Pair	16 juillet 1914	3 nov. 1915	10 nov. 1915	17 nov. 1915	24 nov. 1915	1 ^{er} déc. 1915
Londres.....	25.22½	25.17½	27.545	27.85	27.755	27.815	27.375
New-York.....	518.25	516 »	595.50	598.50	594 »	591.50	578 »
Espagne.....	500 »	482.75	554 »	556.50	553 »	552.50	549.50
Hollande.....	208.30	207.56	248 »	253 »	249 »	249 »	243 »
Italie.....	100 »	99.62	92.50	92.50	91 »	91 »	90 »
Pétrograd....	266.67	263 »	197 »	195 »	194 »	189 »	188.50
Scandinavie..	139 »	138.25	156 »	161.50	160.50	161.50	160.75
Suisse.....	100 »	100.03	111.50	112.50	110.50	111.50	108.50

Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

Unités	16 juillet 1914	3 nov. 1915	10 nov. 1915	17 nov. 1915	24 nov. 1915	1 ^{er} déc. 1915
Londres.....	400 liv.	99.82	109.20	110.42	110.04	110.28
New-York....	» dol.	99.56	114.90	115.48	114.61	114.13
Espagne.....	» pes.	96.55	110.80	111.30	110.60	110.50
Hollande.....	» flor.	99.64	119.06	121.46	119.54	119.54
Italie.....	» lire.	99.62	92.50	92.50	91 »	91 »
Pétrograd....	» rbl.	98.62	73.87	73.12	72.75	70.87
Scandinavie..	» cou.	99.46	112.23	116.18	115.47	116.18
Suisse.....	» fr..	100.03	111.50	112.50	110.50	111.50

Changes de Londres sur : (chèque)

	Pair	16 juillet 1914	2 nov. 1915	9 nov. 1915	16 nov. 1915	23 nov. 1915	30 nov. 1915
Paris.....	25.22½	25.18½	27.525	27.775	27.69	27.845	27.65
New-York....	4.86½	4.871	4.634	4.655	4.665	4.713	4.705
Espagne.....	25.22	24.90	24.90	24.95	25 »	25.17	25.15
Hollande.....	12.109	12.125	11.14	11.06	11.115	11.19	11.24
Italie.....	25.22	25.268	23.87	30.10	30.28	31.50	30.60
Pétrograd....	94.62	95.80	141.50	143.50	143.75	145.37	145.50
Portugal....	53.28	46.19	34.12	34.12	33.75	33.62	33.75
Scandinavie..	18.25	18.24	17.55	17.40	17.40	17.20	16.70
Suisse.....	25.22	25.18	24.80	24.72	25.0	25.10	25.175

Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

Unités	16 juillet 1914	2 nov. 1915	9 nov. 1915	16 nov. 1915	23 nov. 1915	30 nov. 1915
Paris.....	100 fr.	100.14	91.63	96.81	91.09	90.58
New-York....	» dol.	99.90	104.98	104.54	104.31	103.25
Espagne.....	» pes.	96.64	101.29	109.09	100.89	100.21
Hollande.....	» flor.	99.87	108.69	109.49	108.94	108.21
Italie.....	» lire.	99.82	84.44	83.80	83.30	82.70
Pétrograd....	» rou.	98.77	66.86	65.93	65.82	65.08
Portugal....	» mil.	86.69	64.04	64.04	63.34	63.10
Scandinavie..	» cou.	100.85	103.98	104.90	104.90	106.10
Suisse.....	» fr.	100.17	101.70	102.03	100.89	100.48

Les souscriptions de l'étranger à l'emprunt français s'annoncent comme devant être plus importantes qu'on ne l'avait escompté. Au cours de la première semaine de souscription, leur réaction sur le cours des devises est déjà impressionnant. Le *chèque sur Londres*, qui cotait, le 24, 27.81 1/2, a fléchi progressivement jusqu'à 27.78, les 26 et 27 novembre; le 29, la cote enregistre une chute de 10 points à 27.69; de 20 points le 30, à 27.49; enfin, le 1^{er} décembre, le cours moyen des négociations a été de 27.37 1/2. Une réaction un peu plus lente, mais également intéressante, s'est produite sur le *dollar*. De 5.91 1/2 le 24 novembre, il a fléchi à 5.78 le 1^{er} décembre; comme pour la livre sterling, c'est surtout à partir du 29 que le fléchissement s'est accusé. Les autres devises ont suivi le même mouvement: l'*Espagne* se retrouve à 549 1/2, contre 552 1/2; le *florin hollandais*, à

2.43 contre 2.49 ; on a même enregistré le cours de 2.42 le 30 novembre. Le franc suisse se maintient à 1.08 1/2, en baisse de 3 points seulement sur le cours du 24 novembre. Il est à craindre que les sympathies des capitalistes et des banques suisses n'aient été très refroidies par certaines maladresses sur lesquelles nous n'avons pas l'intention d'insister ici. Les devises italienne et russe ne présentent pas grand changement : la première s'inscrit à 90, en baisse d'un point sur la cote du 24 ; la seconde à 188 1/2, en baisse de 1/2 point sur le cours de la même date. Enfin, les devises scandinaves qui, jusqu'ici, avaient été groupées dans la cote et ne donnaient lieu qu'à l'établissement d'un seul cours moyen, viennent d'être séparées, à partir du 1^{er} décembre. Le 24 novembre, le cours moyen commun était de 1.61 1/2 ; le 1^{er} décembre, la cote enregistrée pour le Danemark, 1.59 ; pour la Norvège, 1.60, et pour la Suède, 1.62. Nous applaudissons à cette division qui permettra de suivre plus facilement la marche de notre change avec chacun de ces trois pays.

Le prospectus d'émission, à Londres, d'une tranche de l'Emprunt français a été publié dans les premiers jours de la présente semaine. Aucune limite n'est fixée au montant de la souscription. Le prix d'émission a été fixé à 3 £ 4 sh. par 100 francs de capital nominal, équivalent par conséquent à un cours de change de 27.50, par rapport au prix de 88 francs auquel l'Emprunt est émis à Paris. Les souscriptions, qui doivent être accompagnées d'un dépôt de 7 sh. par 100 francs, sont reçues à la Banque d'Angleterre ; les souscriptions entièrement libérées donneront lieu au paiement de 3 £ 3 sh. 6 p. pour 100 francs. Les versements peuvent être effectués soit en espèces ; soit, partie en espèces, partie en titres ci-après : 1^o bons du Trésor français exprimés en livres sterling et venant à échéance le 16 janvier 1916 ; 2^o rente française 3 1/2 % amortissable ; 3^o rente française 3 % perpétuelle. La conversion des deux premières catégories des titres que nous venons de mentionner est admise sans l'obligation d'un versement en espèces ; la rente 3 % perpétuelle ne peut libérer, comme en France, que le tiers de la souscription. La formule de souscription comprend une déclaration, que doit signer le souscripteur, affirmant que les titres qu'il désire convertir, n'ont pas été en possession d'ennemis et sont restés matériellement dans le Royaume-Uni depuis le début de la guerre ou depuis la date de leur émission, si celle-ci est postérieure au début des hostilités.

Remarquons que ni les bons ni les obligations de la Défense nationale, détenus par les capitalistes anglais, ne sont admis en paiement des souscriptions à la tranche de l'emprunt émise en Angleterre. Les détenteurs de ces titres ne pourront les convertir, s'ils le désirent, qu'en souscrivant à la portion principale de l'emprunt. Nous croyons savoir que nos banques ont pris toutes dispositions pour leur donner, à cet égard, toutes facilités. Enfin, les titres émis en Angleterre feront l'objet d'une demande prochaine d'admission à la cote de la Bourse de Londres ; mais ils ne deviendront négociables en France qu'après la conclusion de la paix. Par conséquent, et contrairement à ce qu'avaient annoncé certains journaux, l'émission se fait en francs, mais au change fixe de 27.50 ; cette fixité du change ne s'applique qu'au capital de la souscription, non aux coupons trimestriels. Ceux-ci restent soumis aux variations du prix réciproque de la livre et du franc. Au cours actuel, l'intérêt réel est de 5 3/4 % ; lorsque le cours du change aura retrouvé son niveau normal de 25.22, l'intérêt ressortira à 6 1/4 %.

Les nouvelles reçues de Londres confirment les renseignements que nous avons donnés, dans notre dernière chronique, sur les conditions de la mobilisation des valeurs américaines détenues par le

portefeuille anglais. Ajoutons que, d'une manière générale, les porteurs inclinent plutôt vers le prêt que vers la vente ferme. Les valeurs américaines, en effet, ont échappé à la fixation de cours minima pour la vente au Stock Exchange de Londres ; elles sont donc réalisables sans difficulté du jour au lendemain, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des autres valeurs du portefeuille des Compagnies d'assurances et des trusts Compagnies. Aussi ces Sociétés préfèrent-elles garder en réserve leurs titres américains.

Le Times annonçait dernièrement que MM. Baring brothers s'étaient déclarés disposés à acheter les obligations, exprimées en livres, du chemin de fer Pennsylvania 4 1/2 % remboursables en 1948, au cours de 95 %. Ces obligations forment la moitié d'une émission de 40 millions de dollars, dont l'autre moitié fut faite, en dollars, à New-York. Rappelons qu'une opération semblable a été faite au mois d'août dernier sur les obligations, en francs, 3 3/4 % de la même Compagnie, rachetées par les émetteurs pour compte du Trésor.

Cours des changes de New-York sur :

	Pair	16 juillet 1914	3 nov. 1915	9 nov. 1915	16 nov. 1915	23 nov. 1915	30 nov. 1915
Paris.....	5.184	5.167	5.94	5.97	5.94	5.93	5.87
Londres.....	4.868	4.874	4.64	4.655	4.6875	4.711	4.708
Berlin.....	95.37	95.06	81.75	81.37	81	80.75	79.62
Amsterdam.....	40.14	»	40.75	41.75	41.62	42	42

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	3 nov. 1915	9 nov. 1915	16 nov. 1915	23 nov. 1915	30 nov. 1915
Paris.....	100 fr.	100.27	87.95	86.81	87.24	87.39	88.28
Londres.....	100 liv.	100.19	95.35	95.66	95.92	96.84	96.74
Berlin.....	100 mk.	99.67	85.72	85.32	85.02	84.67	83.49
Amsterdam.....	100 flor.	»	101.52	104.01	103.71	104.62	104.63

Changes sur Londres à

(Cours moyen du mercredi)

	15 juillet 1914	10 nov. 1915	17 nov. 1915	24 nov. 1915	1 ^{er} déc. 1915
Valeurs à vue					
Alexandrie.....	97 21/32	97 7/16	97 7/16	97 3/8	97 15/16
Câble transfert					
Bombay.....	1.3 31/32	1.4 1/32	1.4 1/32	1.4 ./.	1.4 ./.
Calcutta.....	1.3 31/32	1.4 1/32	1.4 1/32	1.4 ./.	1.4 ./.
Hong-Kong.....	1.10 5/16	1.10 1/16	1.10 3/16	1.10 1/2	1.11 1/4
Shanghai.....	2.5 3/4	2.4 11/16	2.4 3/4	2.5 9/16	2.7 5/8
Valeurs à 90 jours de vue					
Buenos-Ayres (or).....	47 11/16	49 1/4	49 7/16	49 1/4	49 5/16
Montevideo.....	51 3/32	54 ./.	54 ./.	54 1/4	54 1/4
Rio-de-Jan. (papier).....	15 7/8	12 13/32	12 3/8	12 1/4	12 7/32
Valparaiso.....	9 3/4	9 1/32	9 1/32	9 3/32	9 1/32

Variations du mark à

	19 octob. 1915	26 octob. 1915	2 nov. 1915	9 nov. 1915	16 nov. 1915	23 nov. 1915	30 nov. 1915
New-York (pair : 95 3/8)							
Cours.....	82 50	82 62	81 75	81 37	81 »	80 75	79 62
Parité.....	86 51	86 63	85 72	85 32	80 76	84 67	83 49
Perte %.....	13 49	13 37	14 28	14 68	14 98	15 33	16 51
Amsterdam (pair : 59 3/8)							
Cours.....	49 95	48 825	48 55	48 15	48 021	47 65	47 325
Parité.....	84 13	82 24	81 77	81 09	85 02	80 26	79 71
Perte %.....	15 87	17 76	18 23	18 91	19 24	19 74	20 29
Genève (pair : 123 47)							
Cours.....	109 20	109 07	108 85	108 25	108 »	107 25	105 90
Parité.....	88 44	88 34	88 15	87 67	88 04	86 86	85 76
Perte %.....	11 56	11 66	11 85	12 33	11 96	13 14	14 24

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	30 nov. 1914	28 février 1915	30 mai 1915	30 août 1915	30 sept. 1915	30 oct. 1915	30 nov. 1915
Cours de l'or.....	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent.....	25 5/8	23 1/16	23 5/16	23 ./.	23 11/16	24 1/16	27 3/16
Escompte hors banque.....	3 1/16	1 7/16	2 7/8	1 13/16	4 25/32	4 29/32	5 1/4

LA SITUATION

Mercredi a été ouverte, à Rome, la session du Parlement italien. Il y a été fait, par M. Salandra, une déclaration qui aura dans le monde un retentissement immense : l'Italie adhère au pacte conclu à Londres le 5 septembre 1914 entre les Alliés et par lequel les Gouvernements signataires s'engagent à ne pas conclure de paix séparée au cours de la présente guerre. Par là, le Gouvernement de Rome a établi une solidarité complète entre l'Italie et les autres Etats en guerre avec les Empires du centre. Cela tient lieu de déclaration de guerre à l'Allemagne et provoque une émotion intense dans les Balkans.

Aucun accord n'est encore sorti des pourparlers engagés entre la Grèce et la Quadruple-Entente pour faciliter la tâche des armées alliées, en Macédoine, et assurer la liberté de leurs mouvements. On continue à négocier sans qu'on puisse savoir exactement où mèneront et quand finiront ces conversations. En dernier lieu, le Gouvernement d'Athènes avait proposé de confier à une commission mixte d'officiers hellènes, français et anglais le soin de régler toutes les questions litigieuses, notamment celle des garanties à donner aux Alliés. On ne sait encore quel sort a eu cette proposition essentiellement dilatoire. Mais il est hors de doute que la France et l'Angleterre exigeront que Salonique, la base définitive de leur action militaire en Orient, soit garantie contre toute surprise et assurée de pouvoir être mise en état de défense. Elles en ont le besoin, le droit et les moyens.

En attendant, les restes de l'armée serbe n'ayant pu opérer leur jonction avec les troupes alliées, se retirent en Albanie, refoulés mais non vaincus. Ils s'y reformeront et les 150.000 hommes que le commandement serbe peut encore mettre en ligne constituent toujours une menace sérieuse pour l'envahisseur. La résistance serbe, le débarquement du corps franco-anglais à Salonique ont décidément changé le plan des Allemands et arrêté leur marche triomphale vers le Bosphore. A tel point que Guillaume II a renoncé à son entrée triomphale à Constantinople. Et voilà qu'une puissante armée russe, qu'on dit rassemblée en Bessarabie pourrait bien prendre les Austro-allemands à revers. L'expédition balkanique ne paraît pas devoir apporter aux Empires centraux la victoire qui les a fuis sur les autres fronts. Elle semble devoir se résoudre, comme leurs marches précédentes, en amères déceptions.

Une visite inopinée de Guillaume II à l'empereur François-Joseph, à Vienne, a suscité partout une grande curiosité et une quantité de commentaires. On a cherché les raisons de ce déplacement subit et publié plusieurs versions : les deux plus plausibles attribuent ce voyage ou à la nécessité de combattre le projet formé par l'Autriche d'une paix séparée avec la Russie ou au désir de persuader le gouvernement de Vienne de céder la Transylvanie à la Roumanie pour amener les Roumains dans l'alliance germanique.

Que l'Autriche ait essayé, dans ces derniers temps, de traiter d'une paix séparée avec la Russie, tous les journaux de Rome l'affirment et

disent en avoir la preuve. Les négociations auraient été amorcées par le pape et le roi d'Espagne et la mission de l'archevêque de Cologne au Vatican aurait le même objet que le voyage de l'empereur à Vienne. Mais le pape a fait déclarer qu'il n'avait jamais été sollicité de faire quelque démarche pour la paix. On reste donc dans le champ des suppositions.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

Les conditions atmosphériques actuelles, — le dégel, la pluie survenant après un froid vif, — font qu'aucune opération importante n'est engagée en ce moment sur notre front. Toutefois le canon tonne de tous côtés, et même en Artois, près de Loos, des engagements à la grenade ont été signalés.

On signale toujours de nouvelles concentrations de troupes allemandes en Belgique. Nos ennemis veulent peut-être renouveler une offensive dans la région d'Ypres. Nous les attendons.

La dernière ville importante que possédaient encore les Serbes, — Prizrend, — a dû être évacuée par eux. Nos héroïques alliés, toujours contre-attaquant, se replient en Albanie où ils trouveront des sympathies.

Les Autrichiens accentuent leur action contre le Montenegro, mais de fortes chutes de neige entravent d'une manière sérieuse leurs opérations.

Nos troupes, devant les forces considérables qui venaient sur eux, se sont retirées sur la rive droite de la Tchernia, détruisant le pont du chemin de fer du Vardar, ainsi que tous les autres ponts et ouvrages d'art. Les Serbes ayant perdu la Babouna, notre avance au delà de la Tchernia n'avait aucune raison d'être. L'armée du général bulgare Théodoroff est en contact avec les troupes anglaises du côté de Krivolak. D'autre part, les Bulgares s'avancent rapidement vers Monastir.

A Salonique, les débarquements de renforts de troupes alliées continuent. On annonce aussi, depuis quelques jours, la concentration d'une forte armée russe en Bessarabie. On ignore encore par où elle veut attaquer la Bulgarie.

En Russie, peu de choses à signaler. Il semble bien que les Allemands doivent décidément renoncer à Dvinsk. Dans la région de Pinsk, nos alliés ont exécuté un magnifique coup de main ; un détachement russe a captivé, dans la nuit de dimanche à lundi, l'état-major de la 82^e division allemande, général de division compris, et à le ramener dans les lignes russes.

Sur le Sty, près de Tenatoryski, on signale une offensive russe dont il faut attendre le développement.

L'attaque des Italiens contre Gorizia progresse et il semble que, du côté de Podgora et de Gradivosca, ils aient réussi à pénétrer profondément dans les positions autrichiennes. Cette ténacité des Italiens devra avoir sous peu sa récompense : Gorizia ne tardera pas à tomber entre leurs mains.

Aux Dardanelles, combats à coups de mines. Des informations qui viennent d'être publiées nous renseignent sur ce qu'a déjà coûté à l'Allemagne, en hommes, la guerre actuelle. Le registre officiel des pertes totales de l'armée allemande en est aujourd'hui à la page 10.300, chaque page contenant 360 noms, ce qui donne donc un total définitif, jusqu'au 22 novembre, de 3.700.000 tués, blessés et prisonniers.

Pour les 22 premiers jours de novembre, les pertes se sont élevées à 8.885 hommes par jour.

En résumé, l'on peut évaluer l'usure de l'Allemagne à une perte de 10.000 hommes par jour.

QUESTIONS DU JOUR

Taxation et Réquisition

En exposant le projet de loi du gouvernement sur la taxation et la réquisition par les autorités civiles des denrées et substances nécessaires à l'alimentation, au chauffage et à l'éclairage, M. Malvy, ministre de l'intérieur a dit :

« Il n'est pas, à l'heure actuelle, de doctrine économique qui vaille contre l'intérêt de la nation ! »

Cette observation est profondément juste et nous la recommandons spécialement à ceux de nos confrères qui reprochent à l'Etat de se faire menuisier, boucher, épicier ou charbonnier, et qui — au nom de la liberté du commerce — lui dénie le droit de poursuivre la spéculation.

Certes, en temps de paix, la spéculation est un élément nécessaire au progrès humain, et il faut l'admettre dans nos principes d'économie politique, car c'est elle qui provoque les initiatives individuelles, stimule les énergies et favorise, par cela même, le développement de la production et le bien-être de la collectivité.

Ce sont des faits que nous avons trop souvent établis, ici-même, pour qu'il soit utile d'y revenir. Mais avec une guerre ayant le caractère mondial de celle que nous subissons aujourd'hui et dans laquelle toutes les ressources de notre pays et tous ses moyens d'action sont engagés, la question change absolument d'aspect.

En effet, la concurrence ne s'y exerce plus librement, car les besoins de la consommation, augmentés par la guerre elle-même, dépassant de beaucoup la puissance de la production nationale, que la guerre a forcément diminuée, c'est à l'extérieur qu'il faut aller chercher le complément.

Or, en raison des demandes supplémentaires que tous les pays, belligérants ou neutres, adressent aux pays exportateurs ; en raison, aussi, de la hausse des frets, des risques et de la lenteur des transports et, enfin, de la perte au change que notre commerce d'importation ignorait jadis : ce commerce rencontre actuellement des difficultés presque insurmontables pour approvisionner régulièrement le marché intérieur.

Il s'ensuit, par voie de conséquence, que la grande loi de l'offre et de la demande — base du régime économique moderne — ne joue plus en France, ou, pour employer une expression plus vulgaire, que le consommateur y est à la merci du détenteur de la marchandise.

**

Dans ces conditions, anormales entre toutes, l'Etat doit intervenir au nom de la solidarité nationale pour régulariser le prix des principaux produits et denrées dont le public ne peut se passer, en devenant lui-même importateur de ces produits et denrées et en empêchant qu'aux éléments naturels de hausse que leur prix doit subir sur le marché, ne viennent s'ajouter ceux de bénéfices exagérés en faveur des intermédiaires revendeurs.

Avec le droit de taxation et de réquisition, ce résultat peut être obtenu, mais à la condition de prendre les denrées et substances visées au moment même de leur production ou de leur entrée sur le territoire si elles ont été achetées à l'étranger, et de les suivre dans les diverses étapes qu'elles doivent franchir avant d'atteindre le consommateur.

Cela signifie qu'après la taxation au lieu de production, ou au port de débarquement, calculée d'après les prix de revient majorés d'un bénéfice raisonnable pour les producteurs ou les importateurs, il faudra les taxer au prix de gros à leur arrivée sur les marchés de consommation, en ajou-

tant, au prix de base, les frais de transport, les déchets de route et le bénéfice du marchand de gros ; puis les taxer en prix de détail en tenant compte des frais généraux, des pertes possibles et du bénéfice des détaillants.

Cette procédure supprimera radicalement les effets péjoratifs de la spéculation tout en laissant aux producteurs et aux intermédiaires obligés le bénéfice légitime sans lequel il n'y aurait plus ni production, ni commerce possibles ; mais elle ne suffira pas à maintenir les prix à un niveau normal si l'Etat ne parvient, par des achats directs à l'étranger, à combler lui-même le déficit existant entre la production du pays et ses besoins réels de consommation.

Cela a déjà été fait pour le blé, et nous savons que, grâce aux dispositions prises par le gouvernement à ce sujet, la population française continuera à payer son pain comme s'il n'y avait pas de guerre.

**

En ce qui concerne le sucre, les achats pour le compte de l'Etat, bien qu'effectués en octobre et novembre 1914 à d'excellentes conditions de prix, n'ont pas donné ce que l'on pouvait en espérer, parce que, eu égard au déficit de la récolte 1914-1915, les quantités achetées furent beaucoup trop faibles pour peser efficacement sur les cours et que, d'autre part, le gouvernement était insuffisamment armé contre la spéculation.

Mais la question va être reprise, car M. Clémentel, ministre du Commerce et de l'Industrie, répondant, le 25 novembre dernier, à une demande de M. Théo Bretin, a déclaré à la tribune de la Chambre des députés que le gouvernement était résolu à prendre les mesures nécessaires pour remédier au déficit de la campagne sucrière 1915-1916.

« Certainement, a dit M. Clémentel, l'achat à l'extérieur par le gouvernement n'est pas chose aisée ; la mission est délicate, mais je crois qu'il sera possible cependant de l'accomplir, car nous ne devons pas oublier qu'avec nos alliés nous possédons l'empire des mers... »

« Nous devons, en approvisionnant le pays, nous efforcer d'éliminer les causes de hausse spéculative, nous devons faire effort pour exercer une action régulatrice, nous le ferons par les apports de sucre exotique, mais nous avons jugé que ces mesures doivent être complétées par des mesures d'un autre ordre, et c'est en vue de ce résultat que le gouvernement a déposé le projet de taxation générale des denrées alimentaires.

« Il est superflu de déclarer qu'à mon sentiment, pour le sucre, la taxation devra porter à la fois sur le sucre brut, comprenant tous ses éléments de production, sur le raffiné, et sur le sucre vendu au détail. Je dois dire qu'à mon sentiment la taxe, pour être applicable et ne pas restreindre la production, doit tenir compte d'un bénéfice normal. »

M. Clémentel a parfaitement défini le principe de l'intervention de l'Etat, et nous avons la conviction que ses paroles, unanimement applaudies par la Chambre, se traduiront par des actes prochains.

**

La question de la viande doit tenir, dans la politique économique gouvernementale, une place plus importante encore que celle du sucre et presque aussi importante que celle du pain : Nos lecteurs savent que le Parlement a perdu un temps précieux à discuter sur le côté théorique de la question, alors qu'il eût fallu agir avec décision ; et pendant que le projet présenté par le gouvernement relativement à l'importation des viandes frigorifiées se promenait entre la Chambre et le Sénat, la situation des consommateurs s'est sensiblement aggravée.

Dans une très intéressante étude sur le *Troupeau*

français et la Guerre, récemment publiée par la Librairie agricole, M. Alfred Massé, ancien ministre du Commerce, a fort bien résumé les travaux de la commission extra-parlementaire nommée en février 1915, par M. Fernand David, ministre de l'Agriculture, à l'effet d'étudier les conditions se rattachant à l'importation en France des viandes frigorifiées.

M. Jules Méline, qui présidait cette commission, a présenté l'œuvre de M. Alfred Massé dans une magnifique préface dont nous citerons le passage suivant :

« La question posée à la commission, et qui a été le point de départ de ses travaux, était très simple et pouvait se résumer d'un mot : Comment pourvoir abondamment à l'alimentation en viande de l'armée et de la population civile pendant la durée de la guerre sans détruire, par des abatages excessifs, le troupeau français, un des plus beaux fleurons de notre fortune agricole, en empêchant le prix de la viande d'atteindre des taux de famine ? »

« Or, les travaux de la commission ont permis de constater que le troupeau français, après une année de guerre, se trouve ramené pour le gros bétail à l'état où il était en 1870, en sorte que la guerre nous aurait fait perdre le bénéfice des immenses efforts accomplis depuis quarante-cinq ans et qui nous avaient permis, avant le début de la guerre, de suffire par nos propres ressources aux besoins de notre consommation.

« Il n'est pas possible de continuer dans cette voie sous peine de créer, pour le lendemain de la guerre, une situation des plus inquiétantes et des plus périlleuses. Elle le deviendrait d'autant plus vite qu'en même temps que notre troupeau était en train de fondre, les besoins de la consommation ne faisaient qu'augmenter ; il ne faut pas oublier, en effet, que la plupart de nos soldats du front qui, dans leurs familles, ne consommaient souvent que 200 grammes par jour, en consomment aujourd'hui 500 et ceux de l'arrière 300... »

« La conclusion d'un tel état de choses se tire d'elle-même : la France ne pouvant plus suffire normalement, avec ses seules ressources, à la consommation du temps de guerre, il faut de toute nécessité s'adresser à l'étranger et chercher des réservoirs de viande, qui puissent nous fournir, au moins provisoirement, le supplément de viande nécessaire à nos besoins urgents du temps de guerre, et même du lendemain de la guerre où ils seront plus urgents encore. »

Comme pour le blé et pour le sucre, c'est par l'intervention directe de l'Etat que la question du complément de la viande nécessaire au marché intérieur peut se résoudre.

Les travaux de la commission, présidée par M. Jules Méline, l'avaient nettement établi et nous espérons bien qu'avec la publication du livre de M. Alfred Massé — sur lequel nous aurons plusieurs fois l'occasion de revenir — et le retour de M. Jules Méline au ministère de l'Agriculture, une solution, favorable à la défense de notre cheptel national et aux intérêts des consommateurs, ne tardera plus à se produire.

EDMOND THÉRY.

L'Elan National

Toutes les forces de la France sont concentrées vers un même but, celui de vaincre : nos braves et héroïques soldats font leur devoir sur le front et ici, à l'arrière, tous les non-combattants apportent leur concours à la grande œuvre de victoire, en souscrivant avec enthousiasme à l'Emprunt National qu'a si magnifiquement présenté M. Ribot dans sa belle péroraison du 12 novembre à la Chambre des Députés.

La presse tout entière, sans distinction de partis, a reproduit les grandes lignes de ce discours,

dont l'affichage a été voté, et a tracé dans de très beaux articles, signés de personnalités éminentes, le devoir de tout bon Français, qui est de s'acquitter de sa dette envers la Patrie, en apportant sa souscription, quelque humble fût-elle, à l'Emprunt de la Victoire.

C'est ainsi que M. Georges Clemenceau, dans son organe *l'Homme Enchaîné*, après avoir défini d'une plume magistrale le devoir du non-combattant, et constaté « qu'en souscrivant à l'Emprunt de Guerre, les grands et les petits prêteurs ne feront pas personnellement une mauvaise affaire », termine en ces termes :

« Je demande seulement à mes concitoyens d'oublier pour un temps, qu'un juste calcul de profit peut s'établir en leur faveur, et de s'élever, même sans rien perdre (au contraire), à la hauteur d'un acte désintéressé. Je ne voudrais pas qu'il y eût une seule famille où l'on ne conservât, comme quel qu'un de ces anciens titres de chevalerie, un récépissé, si modeste qu'il fût permettant comme à de vieux chevrons de s'écrier : « L'Emprunt de guerre de 1915, j'en étais. » Lecteurs, amis et ennemis, soyez-en ! »

Dans le *Matin* du 16 novembre, c'est-à-dire avant le vote du Sénat, M. Louis Barthou, ancien président du Conseil, s'est exprimé ainsi :

« On peut tenir l'Emprunt pour voté. C'est un des actes les plus importants, les plus décisifs et les plus clairs qui aient été accomplis depuis le début de la guerre. Entre le Gouvernement, qui a su choisir l'heure, et la Chambre, digne de sa grande tâche, l'accord s'est fait, sans hésitation et presque sans débat, immédiat et unanime. Ni réticences ni polémiques ; aucun retour sur le passé ; rien qui pût affaiblir la portée d'une manifestation nationale ; tous les partis devenus, une fois de plus, le grand parti de la France. Au tour de la France de répondre. Elle sait qu'il s'agit d'elle, de son existence, de sa sécurité, de son avenir. L'admirable et émouvant discours de M. Ribot, où tout est dit avec tant de souple simplicité, lui a tracé lumineusement son devoir. Qu'elle le lise et qu'elle s'en pénètre. Il faut de l'argent pour vaincre. La France veut vaincre. Elle donnera son argent. »

Et après avoir montré que tous les partis sont unis dans le même but, et que c'est un devoir pour nous de soutenir nos soldats qui, sur la ligne ininterrompue du front immense, souffrent et meurent en nous donnant le plus magnifique exemple d'héroïsme et de sacrifice, il conclut par ces mots : « A votre tour la France vous appelle. Aidez à sa libération. Soyez, à votre façon, ses défenseurs et ses soldats. »

« Souscrire c'est combattre.
« Souscrire c'est vaincre. »

« Ce n'est pas aux lecteurs de ce journal qu'il faudrait faire l'injure de croire qu'un seul d'entre eux refusera de souscrire, s'il le peut, à l'Emprunt national du 25 de ce mois. »

C'est par ces paroles confiantes que M. Stephen Pichon envisage, dans le *Petit Journal*, le succès de l'Emprunt national, où il expose très clairement qu'il ne s'agit pas là seulement d'un bon placement, mais qu'il existe pour tout Français un devoir impérieux : « celui d'apporter à la Patrie, dans la crise douloureuse qu'elle traverse, le concours de ses ressources financières, nécessaire au salut commun ». Enfin, il ne doute pas que « dans la grande souscription qui va s'ouvrir il n'y en aura pas qui ne veuille avoir sa part, comme il n'y a pas de soldat dans nos tranchées qui ne veuille avoir sa part des offensives qui chasseront l'ennemi de nos départements envahis. »

M. Emile Aïmond, rapporteur général de la commission des finances au Sénat, a exposé dans le

Matin, à l'aide de nombreux exemples, l'intérêt personnel que présente cet emprunt, intérêt qui, en s'alliant au patriotisme sur lequel on a le droit de compter, ne peut qu'inciter à souscrire.

Il blâme ensuite tous ceux qui aimeraient mieux garder leur argent pour un autre emprunt émis dans de meilleures conditions et qui seraient peut-être cause, par leur égoïsme, que les alliés acceptent une paix boiteuse.

« Est-ce cela que veulent les abstentionnistes ? écrit-il. Assurément non. Ce peuple de France, qui étonne le monde depuis bientôt seize mois par son calme, son courage et son énergie, a compris aussi son devoir de demain.

« Il a entendu l'appel au drapeau affiché sur les murs de toutes les communes ; il y répondra comme y répondirent nos héroïques soldats dans ces inoubliables journées de septembre 1914, et l'armée de l'épargne remportera à son tour une autre victoire de la Marne, prélude de la grande victoire définitive. »

Dans le *Petit Parisien*, M. Raoul Péret, rapporteur général du budget à la Chambre des Députés, après avoir analysé le discours de M. Ribot, demande :

« Qui donc alors, par le plus vil et, d'ailleurs, le plus stupide des calculs pourrait ne pas répondre à l'appel que nous adressons au pays ? »

Et invitant tous les Français à apporter leur épargne au plus vite, pour le succès final, il termine ainsi :

« Alors, quand les guichets s'ouvriront, accourez, petits et gros épargnants, qui répugnez encore à vider vos tiroirs et vos bas de laine ; ne conservez que ce qui vous est nécessaire pour les besoins de la vie ; disputez-vous ce 5 % qui, au siècle dernier, permit à notre pays de sortir de la plus redoutable des crises. D'autres donnent leur vie, donnez simplement votre argent.

« Ne vous contentez pas pas de cela : après avoir prêché d'exemple, montrez aux hésitants qu'ils seraient criminels de thésauriser, quand leurs économies peuvent servir au succès définitif de nos armes ; dites-leur que, pour ceux qui ne se battent pas, le plus impérieux devoir est de souscrire. Déjà les combattants font savoir qu'ils ne seront pas les derniers à demander de l'emprunt national. Ceux-là sentent toute l'importance et la grandeur du but à atteindre. Ne trompons pas leurs espérances. Il faut que nous assistions à la levée en masse des capitaux. C'est pour le salut et la grandeur de la France. »

« C'est à dater d'aujourd'hui, 25 novembre, que la France de l'arrière peut et doit, à son tour, prendre résolument l'offensive en souscrivant à l'emprunt jusqu'à son dernier centime », écrit M. Tournon, vice-président du Sénat, dans le *Journal*, où il exprime le désir de voir tout le monde apporter ses ressources, afin de « mettre la France à même de triompher, en fournissant à ses enfants tous les engins qui leur sont nécessaires dans cette guerre atroce ; permettre au pays de vivre pour combattre ; ménager les existences des êtres qui nous sont chers à tous, en les protégeant par un rempart de fer, en les faisant précéder par une pluie de feu : tel est le rôle de l'arrière.

« En se faisant inscrire sur le grand-livre de la Dette publique, termine-t-il, ils s'inscriront d'eux-mêmes au *Livre d'Or de la Victoire* ! »

M. Edouard Herriot, maire de Lyon, sénateur du Rhône, dans un article paru dans le *Radical*, indique que la propagande en faveur de l'emprunt devra se montrer spécialement intense dans le milieu de la mutualité, dont le concours ne peut manquer d'être très important.

« La grande démocratie mutualiste, écrit-il, a déjà rendu des services immenses au pays et à la

République. Si j'en juge par l'enthousiasme que nous avons rencontré ici même, à Lyon, dans une assemblée considérable de nos amis, la Mutualité ne reculera pas devant son nouveau devoir. Nous en prenons de sa part l'engagement. Elle méritera bien de la Patrie. »

Dans son organe, le *Journal*, M. Charles Humbert, sénateur de la Meuse, sollicite le concours financier de tous les citoyens français pour la libération du territoire par la fabrication intensive du matériel de guerre : des canons, des munitions ! Il s'exprime ainsi :

« Plus que jamais, l'argent est le nerf de la guerre. Si l'on pouvait déjà le dire, alors que la dépense des armées en campagne se bornait à l'entretien de quelques dizaines de milliers d'hommes, combien cette vérité s'impose plus fortement, aujourd'hui que des effectifs innombrables manient des moyens formidables, empruntés aux derniers progrès de la science et de l'industrie !

« Ce matériel de toute nature, que j'ai tant de fois réclamé, les mitrailleuses, les fusils, les canons, les obusiers, les engins de tranchée, les cartouches, les obus, les grenades, les torpilles aériennes, les tracteurs, les projecteurs, les avions, les appareils de télégraphie sans fil, les téléphones de campagne, etc., etc., est coûteux à fabriquer, coûteux à entretenir, coûteux à alimenter. Et nous étions en retard sur nos ennemis ; il faut, en pleine guerre, rattraper le temps perdu : l'effort hâtif n'en est que plus onéreux. »

Dans l'*Action*, M. Henry Bérenger, après avoir flagellé ceux qui ne soutiendraient pas leur mère-patrie, alors qu'elle est en danger, parle en ces termes :

« Qui donc hésiterait aujourd'hui une seule minute ? Cet emprunt, mais c'est l'impôt volontaire de tous les Français ! C'est l'impôt volontaire de l'argent après l'impôt volontaire du sang. C'est la conscription des fortunes après celle des classes. C'est le service universel des cassettes après celui des naissances.

« Allons, Français de l'arrière, qui travaillons et qui épargnons, soyons les dignes parents de ces Français de l'avant qui peinent et combattent sous la mitraille des tranchées ! Ils ne comptent pas leur vie : ne comptons pas nos sous ! Ils ont besoin d'armes : armons-les ! Tant qu'il y aura un Boche en France, il ne doit pas y avoir un louis hors de la Banque de France.

« A l'emprunt, citoyens ! Le cinq pour cent de 1915, c'est le cent pour cent de la France dans l'éternité ! »

M. Maurice Barrès écrit dans l'*Echo de Paris* « qu'il faut souscrire pour armer la France, pour prouver au monde notre confiance dans nos soldats, pour établir triomphalement aux yeux de l'Allemagne et de l'univers notre force financière et notre volonté de vaincre. »

Répondant à l'appel du ministre des Finances, M. Georges Berthoulat, s'exprime ainsi dans la *Liberté* :

« Oui, elle se lève, sans trainards ni embusqués, l'armée des bas de laine désireux de se montrer aussi généreusement prodigues que nos poilus le sont de leur sang. Les plus strictement économes comprennent qu'en faisant la bonne action pour la patrie ils font aussi la bonne affaire. Et les plus timorés s'aperçoivent que s'ils ne subventionnent pas volontairement la victoire française, ils seront contraints par la force de se dépouiller jusqu'au dernier sou pour apaiser l'avidité allemande. Tel est le dilemme. »

M. Perchet, dans le *Radical*, montre quels seront les résultats qui pourront être obtenus avec

cette opération d'une importance capitale qu'est l'Emprunt National :

« Elle permettra, écrit-il, au Trésor de consolider, en grande partie, la dette flottante résultant de l'émission des Bons de la Défense Nationale et de substituer aux obligations décennales des titres de rente perpétuelle. Elle devra, en outre, fournir des ressources nouvelles pour la conduite de la guerre, en drainant les disponibilités considérables créées par les dépenses de l'Etat. Par là même, l'Emprunt contribuera à réduire la circulation des billets de banque et à alléger les engagements du Trésor envers la Banque de France. »

Dans la *Guerre Sociale*, M. Gustave Hervé termine ainsi le premier article qui ait été écrit sur l'Emprunt National, à la date du 12 novembre :

« Et quand nos frères des provinces envahies apprendront par quel chiffre colossal de milliards le peuple français a répondu à l'appel de la patrie, ils sentiront mieux notre volonté inébranlable de les arracher à leurs bourreaux, et ils comprendront que l'heure de la délivrance va enfin sonner ! »

Enfin, et pour bien donner une preuve de l'union de tous les Français dans le même but, celui de l'écrasement de l'ennemi, voici l'ordre du jour que vient d'adresser au quartier général le général Joffre aux troupes placées sous ses ordres, au sujet de l'emprunt national :

« Le 25 novembre, la France émet un grand emprunt pour subvenir aux dépenses de la défense nationale. Tous les appels qu'elle a adressés depuis le début de la guerre ont été entendus. C'est que chacun connaît la richesse de la France, c'est que tous ont confiance dans ses destinées et dans l'issue favorable de la lutte.

« Tous ceux qui souscrivent rempliront leur devoir de bons Français. Ils y trouveront aussi leur avantage. Quiconque versera 87 fr. 25 recevra un titre de 5 francs de rente. C'est donc un placement effectif de 5 fr. 75 % en rente française.

« Vous avez, sans doute, entendu vos parents rappeler les heures terribles de 1870. Après cette guerre, il y eut l'emprunt de la libération du territoire. Cette fois, grâce à vos efforts, ce sera, comme l'a dit le ministre des Finances, l'emprunt de la victoire.

« Songez à toutes ces choses ; écrivez-les à tous ceux, parents et amis, que vous avez laissés derrière vous au pays natal. Dites-leur que souscrire à l'emprunt c'est servir la France, c'est combattre pour elle avec vous, c'est vous apporter l'aide la plus efficace que l'on puisse vous fournir à l'heure actuelle et en même temps assurer votre avenir et, avec votre avenir, celui de vos enfants. »

R. MAGAUD.

Les Crédits provisoires pour 1916

M. Ribot, ministre des Finances, a déposé la semaine dernière sur le bureau de la Chambre des Députés un projet de loi ouvrant des crédits provisoires pour les trois premiers mois de l'année 1916.

Comme pour la période écoulée depuis le 1^{er} août 1914, le ministre a dû, en raison des hostilités et dans l'impossibilité où il est, par suite, d'établir un budget normal, continuer à pratiquer le régime des douzièmes. Il demande donc au Parlement les moyens d'assurer au Gouvernement, pendant le premier trimestre de 1916, la marche des services publics, et l'autorisation de percevoir, pendant cette même période, les impôts et revenus autorisés par les lois existantes.

Le total des crédits dont il sollicite l'ouverture s'élève à 8 milliards 172.817.367 francs, comprenant 7 milliards 523.096.810 francs pour le budget

général, et 649.720.557 francs pour les dépenses annexes.

Ces crédits ont été calculés d'après les méthodes déjà approuvées par le Parlement. C'est ainsi que pour les dépenses militaires de la guerre, de la marine et des colonies, aucune base ne pouvait être fournie, si ce n'est par l'expérience des derniers mois et par l'appréciation directe des besoins.

En ce qui concerne les autres services, leur dotation a encore été établie d'après le dernier état législatif des crédits. Il a été tenu compte, pour les chapitres de personnel, des variations d'effectifs résultant des événements, et pour les chapitres de matériel, du mouvement des prix. Pour les uns et pour les autres, il a été fait état des mesures précédemment adoptées, et les mesures nouvelles ont été rigoureusement proscrites. D'ailleurs, ce n'est pas dans un projet de crédits provisoires à voter en un seul chiffre et dont la promulgation doit être obtenue à date fixe, sous peine d'interrompre toute la vie économique du pays, que des innovations peuvent trouver place.

Sur les 7 milliards 523.096.810 francs inscrits au titre du budget général, la plus grosse partie, soit 5 milliards 973.821.031 francs, correspond aux charges militaires proprement dites ; comparé au trimestre, ce montant fait ressortir un accroissement global de 751.744.050 francs.

Pour le département de la guerre, l'accroissement est de 802.885.475 francs, et il porte principalement sur la solde de l'armée (environ 100 millions), par suite du relèvement du prêt journalier des sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats ; sur le service de l'habillement (86 millions) ; sur le matériel du service de santé (80 millions) ; sur les avances au budget des poudres (70 millions) ; sur le matériel de l'artillerie (355 millions). Le montant de ce dernier chapitre est en relations étroites avec les besoins de nos armées et avec le développement des fabrications. Le chiffre auquel le ministre s'est arrêté ne peut avoir qu'un caractère provisionnel et il donnera lieu, le cas échéant, à des évaluations rectificatives.

Les dépenses de la marine militaire sont en augmentation au titre de la solde et des accessoires de solde des cadres et des équipages de la flotte, au titre du service des subsistances, dont les frais sont fonction des effectifs et du cours des denrées, enfin au titre des fonds secrets. Par contre, les travaux neufs sont de plus en plus ralentis et la constitution des approvisionnements de guerre presque achevée. Il en résulte une diminution finale de 37.423.721 francs.

C'est également une diminution (13.717.704 fr.) que présentent les dépenses militaires des colonies. Il n'y a, en effet, pas lieu de reproduire les dotations, inscrites en 1915, pour constructions de casernement et primes d'engagement, en vue d'un recrutement plus intense de tirailleurs sénégalais.

En ce qui concerne les administrations civiles, un plus grand effort de prévision a été tenté. Il a été recherché quels seraient les besoins pour l'ensemble de 1916, à supposer que la situation actuelle se maintienne jusqu'à la fin de l'année. Il ne pouvait être question de faire consacrer législativement des évaluations basées sur une telle hypothèse, mais ces évaluations ont fourni quand même des indications précieuses, et elles permettent de substituer aux rapprochements forts imparfaits de trimestre à trimestre une comparaison utile avec les crédits sollicités pour l'année 1915 par ces mêmes administrations, et dont l'exposé des motifs du dernier projet de douzièmes donnait un résumé succinct.

Le total de ces derniers crédits, déduction faite des crédits d'exercices clos et périmés, s'était élevé à 4 milliards 999.390.175 francs, et les évaluations pour 1916 se montent à 5 milliards 358.010.563 fr.,

d'où une augmentation de 358.620.388 francs qui est, elle-même, le solde d'un grand nombre de variations en sens opposé, dont les plus importantes sont la conséquence directe ou indirecte des événements de guerre.

Le total brut des augmentations est de 614 millions 148.582 francs comprenant 465.881.281 francs pour la Dette et les dépenses qui peuvent y être assimilées. Il a été fait état, tout naturellement, des intérêts afférents à la totalité des Bons et Obligations de la Défense Nationale en circulation à l'heure actuelle, mais non de la dotation nécessaire pour le paiement des arrérages du nouvel Emprunt. Les modifications que commanderont les résultats obtenus seront soumises en temps opportun.

Des suppléments assez importants ont dû être inscrits pour les pensions militaires et même pour les pensions civiles, malgré la décision prise de maintenir, autant que possible, les agents en fonctions ; pour la Caisse des invalides de la marine ; pour les services spéciaux en temps de guerre qui ont réclamé un relèvement de 83.316.928 francs, dont 50 millions s'appliquent à l'entretien des réfugiés et aux secours dans les régions atteintes par l'invasion ; pour le renchérissement des prix ; pour les frais de remplacement des agents mobilisés ; pour l'application progressive des améliorations accordées à la plupart des personnels subalternes ; pour la reprise graduelle de l'activité des administrations, la réouverture d'un certain nombre d'établissements et d'écoles, l'exécution des lois votées, particulièrement de la loi sur les retraites ouvrières ; pour les Compagnies de chemins de fer dont l'accroissement des charges, provenant surtout de la hausse du charbon, a rendu inévitable, en dépit de la progression très nette du trafic, un appel plus étendu à la garantie de l'Etat, soit 10 millions de francs. Sous l'effet des mêmes causes, ainsi que des améliorations accordées au personnel, l'insuffisance d'exploitation des réseaux de l'Etat s'est accrue de 17 millions.

L'ensemble des diminutions se chiffre par 225 millions 528.194 francs, portant sur divers chapitres, dont 186.231.618 francs provenant de la disparition de dépenses non renouvelables, telles que la constitution, effectuée en 1915, d'un fonds de roulement de 120 millions pour l'approvisionnement de la population civile.

Bien que les propositions dont le Parlement est saisi se réfèrent à un exercice nouveau, il n'est pas sans intérêt d'en rapprocher le montant du total des crédits ouverts et demandés depuis le début des hostilités :

	Cinq derniers mois de 1914	Année 1915 entière	Trois premiers mois de 1916
(En milliers de francs)			
Dépenses militaires proprement dites.....	5.867.251	15.218.525	5.356.771
Dette publique.....	60.332	1.828.024	560.732
Dépenses de solidarité sociale.....	494.465	2.696.061	847.741
Achats de denrées pour la population civile....	20.000	166.800	"
Autres dépenses.....	147.386	2.216.123	757.853
	6.589.434	22.125.533	7.523.097

Soit, au total, 36.238.064.000 francs ou, plus exactement, 36.238.064.051 francs.

Le montant des crédits, depuis le début des hostilités, atteint donc plus de 38 milliards et demi, si l'on y comprend les douzièmes du budget primitif de 1914, correspondant aux cinq derniers mois de l'année.

Le tableau que nous venons de reproduire confirme, d'ailleurs, les observations faites précédem-

ment. La moyenne mensuelle des dépenses s'établit comme suit :

	Dépenses militaires	Dépenses totales
(En millions de francs)		
Cinq derniers mois de 1914.....	805	1.365
Premier semestre de 1915.....	1.100	1.665
Troisième trimestre de 1915.....	1.300	1.870
Quatrième trimestre de 1915.....	1.570	2.150
Premier trimestre de 1916.....	1.750	2.505

Dans l'ensemble, la progression tend nettement à s'accélérer. La marche ascendante des dépenses militaires s'explique d'elle-même, en présence de la prolongation d'une guerre où le matériel joue un rôle de plus en plus prépondérant et où les opérations lointaines prennent une ampleur croissante. Il en est de même pour les charges de solidarité sociale, en raison de l'extension continue du nombre des bénéficiaires. Le coût des allocations aux familles des mobilisés, qui s'était successivement élevé de 68 à 178 millions par mois, a paru devoir être désormais prévu pour un peu plus de 200 millions, et la dotation totale du service depuis le commencement de la guerre est d'environ 2.800 millions.

Le ministre, dans son exposé des motifs, indique la marche suivie par le recouvrement des recettes budgétaires que l'*Economiste Européen* publie chaque mois, et qu'il mentionnait, en dernier lieu, dans son numéro du 19 novembre.

En somme, dit-il ensuite, si l'on envisage les produits budgétaires autres que les contributions directes, on constate pour les quinze premiers mois de la guerre, par rapport aux recouvrements d'une période normale, une perte moyenne de 27,86 %, soit plus de 1.395 millions et demi. Cette perte ne laisse pas d'être en elle-même très sérieuse, mais il faut noter que les moins-values ont été de 44 % pendant la période d'août à novembre 1914, de 39,4 % au cours du mois de décembre de la même année, et que ces moins-values se sont abaissées à 20,1 % pour le troisième trimestre de 1915. Il y a donc un progrès notable dont la persistance constitue un indice favorable. D'autre part, les observations faites en ce qui concerne certaines recettes de l'enregistrement et des douanes qui sont plus particulièrement liées à la vie économique du pays autorisent cette conclusion que, malgré les difficultés de l'heure présente, un mouvement de reprise se produit peu à peu dans l'activité nationale.

Le ministre fait encore remarquer qu'en dehors des recettes budgétaires, la Trésorerie a été alimentée, jusqu'à la date du 31 octobre, par 8.532.911.400 francs de Bons de la Défense nationale et par les Obligations de la Défense nationale émises pour un capital nominal de 3.659.241.200 francs. Enfin, les Bons placés en Angleterre et aux Etats-Unis ont produit 1.164.692.000 francs.

La situation financière du pays, conclut M. Ribot, n'a rien qui doive nous inquiéter, si l'on considère que durant seize mois de guerre, l'Etat a réussi à faire face à toutes ses dépenses, si considérables qu'elles aient été, en ménageant le crédit de la Banque de France et en n'apportant pas, jusqu'à présent, aux contribuables de nouvelles charges. Pour la première fois, il vient d'ouvrir la souscription à un Emprunt en rentes perpétuelles qui, avec l'émission de Bons de la Défense nationale, assurera des ressources pour les prochains mois. On peut donc regarder l'avenir avec une confiance entière et avec l'assurance de la volonté inébranlable du pays de n'épargner aucun effort, aucun sacrifice pour arriver à la victoire finale.

Georges BOURGAREL.

C^{ie} Générale Parisienne de Tramways (Tramways-Sud)

Cette Compagnie est au nombre des entreprises de transport qui ont, en 1914, le plus souffert de la guerre.

A la fin du mois de juillet de cette même année, la situation se présentait sous un jour favorable. Bien qu'elle n'ait plus eu, en effet, l'exploitation forfaitaire de la ligne de « Vanves-Saint-Philippe-du-Roule », — qui n'avait pour elle qu'un caractère temporaire, — la *Compagnie Générale Parisienne de Tramways* avait, à cette époque, la satisfaction de maintenir le niveau de ses recettes qui s'établissaient, à la fin du septième mois de l'exercice, à 6.153.490 francs, contre 6.149.524 francs à la fin du même mois de l'exercice précédent. Ce résultat était dû au développement progressif du trafic sur les lignes concédées et exploitées, par suite, sous forme définitive.

Mais dès le début des hostilités, ses employés furent mobilisés dans la proportion de 75 %. Néanmoins, la Compagnie s'efforça de faire sortir ses voitures en nombre utile pour suffire aux besoins de la population. Elle tenait, en outre, à honneur d'être prête à tout instant à répondre aux demandes éventuelles de l'autorité militaire, surtout à un moment où le transport rapide des troupes, d'un point à l'autre de la banlieue parisienne, pouvait offrir un réel intérêt.

Elle a dû, pour cela, procéder à la hâte au recrutement et à l'apprentissage de nouveaux employés. Beaucoup de ces derniers l'ont quittée, soit que, réformés tout d'abord, ils aient été ensuite appelés sous les drapeaux, soit que les patrons qui les avaient occupés auparavant, ayant pu reprendre leurs affaires, ils aient préféré rentrer dans leurs anciennes maisons. De là des remplacements sans cesse renouvelés.

En tout cas, en raison des circonstances, les services ont eu à supporter une réduction qui a eu comme conséquence, tout en relevant la recette par kilomètre-voiture, de diminuer la recette totale.

D'autre part, il y a lieu de tenir compte de l'augmentation générale du prix des matières premières. Le prix de revient du kilomètre-voiture s'est par suite relevé, d'autant plus que la réduction des services a grevé chaque kilomètre-voiture d'une plus grande part de frais généraux.

C'est qu'en effet les dépenses constantes qui subsistent, quel que soit le trafic, ont, dans l'industrie des tramways, une importance particulière. Il s'ensuit que toute diminution dans l'ensemble de la recette d'un réseau influe sur les bénéfices dans une mesure qui dépasse de beaucoup ce qu'on pourrait attendre de la loi de proportionnalité.

Toutes ces circonstances ont donc fait que pendant la seconde période de l'année 1914 les bénéfices d'exploitation ont été sensiblement moindres. Par rapport aux mois correspondants de l'année 1913, leur diminution a été de 47 % en octobre, de 55 % en novembre et de 25 % en décembre.

En résumé, les résultats de l'exercice 1914, rapprochés de ceux de 1913, s'établissent comme suit :

	Exercices	
	1913	1914
(En francs)		
<i>Crédit</i>		
Recettes du trafic.....	10.038.527 15	8.586.094 15
Recette forfaitaire pour exploitation, pour compte de tiers, de la ligne Vanves-Saint-Philippe-du-Roule.....	238.854 87	" "
Recettes hors trafic.....	259.678 41	101.983 36
	10.537.060 43	8.688.077 51
A déduire :		
Dépenses d'exploitation.....	7.498 180 41	6.612.674 31
Produit net.....	3.038.880 02	2.075.403 20

	Exercices	
	1913	1914
(En francs)		
<i>Débit</i>		
Solde débiteur de la Caisse de secours.....	24.647 29	27.463 54
Solde débiteur du compte Intérêt et Arrérages.....	" "	14.881 93
Intérêt et amortissement des obligations.....	775.190 "	975.560 "
Provision pour réfection des voies et du matériel.....	300.000 "	426.000 "
	1.099.837 29	1.443.905 47
Rappel du crédit.....	3.038.880 02	2.075.403 20
	1.939.042 73	631.497 73
Plus : Report précédent.....	41.094 55	36.627 64
Bénéfices disponibles.....	1.980.137 28	668.125 37

La répartition de ces bénéfices s'est effectuée ainsi :

	Exercices	
	1913	1914
(En francs)		
<i>Répartition</i>		
Réserve légale.....	96.952 14	" "
Intérêt 5 0/0 aux actions de priorité.....	726.837 50	" "
Amortissement des actions de priorité.....	120.250 "	" "
Intérêt 4 0/0 aux actionnaires.....	999.470 "	" "
Provision spéciale.....	" "	631.497 73
Report à nouveau.....	36.627 64	36.627 64
Sommes égales.....	1.980.137 28	668.125 37

Aucun intérêt n'a donc été payé aux actions, tant ordinaires que de priorité, pour l'année 1914 ; de même, il n'a été procédé à aucun amortissement d'actions privilégiées. Le solde bénéficiaire, déduction faite du report à nouveau de l'exercice 1913 qui a été maintenu en 1914, a été simplement porté à un compte de « provision spéciale ».

De cette façon, la Compagnie s'estimait prête, le cas échéant, à faire face aux répercussions de l'état de guerre sur son exploitation, répercussions qui ne pouvaient être encore toutes connues. C'est ainsi que les organes de son matériel, si robustes soient-ils, n'ont pu que souffrir de l'inexpérience d'un personnel, dévoué sans aucun doute, mais recruté et dressé dans les conditions dont il a été parlé plus haut. De là pouvaient donc résulter des dépenses de remise au point qu'il est actuellement impossible de chiffrer.

Le Conseil observait, cependant, que si ces dépenses ne se produisaient pas ou si elles n'absorbaient qu'une partie de la provision ainsi constituée, les actionnaires auraient toute liberté de faire du reliquat l'emploi qui leur paraîtrait le plus convenable, puisqu'il n'est donné à la provision spéciale aucune affectation déterminée. Ils pourraient, en particulier, en faire bénéficier le compte de profits et pertes de l'exercice en cours.

Rappelons que les actions ordinaires de cette Compagnie ont reçu, depuis 1901 jusqu'à 1913 inclus, leur intérêt statutaire de 10 francs, sauf deux exceptions : pour 1907, l'intérêt a été réduit à 7 fr. 50 à cause de la grève du personnel, et en 1910 il a été supprimé en raison des inondations.

Quant aux actions de priorité, elles ont reçu en 1908, année de leur création, 7 fr. 81, et jusqu'en 1913 inclus, 12 fr. 50 par an.

En 1914, le nombre des voyageurs transportés par les voitures de la Compagnie a été de 75.056.264, au lieu de 89.200.411 en 1913, et le nombre de kilomètres parcourus, haut-le-pied non compris, a été de 10.076.861, alors qu'il s'était élevé à 12.787.144 l'année précédente. Enfin la recette par kilomètre-voiture, qui était de 0 fr. 804 en 1913, a atteint 0 fr. 852 en 1914, et le rapport de la dépense

à la recette s'est relevé, d'une année à l'autre, de 73 % à 77 %.

Au cours de l'exercice écoulé, la Compagnie a émis 8.194 obligations, et elle en a amorti 453 par voie de tirage au sort. Le nombre des obligations en circulation a ainsi augmenté de 7.741; il était, au 31 décembre 1914, de 39.592, contre 31.851 au 31 décembre 1913.

En 1914, les travaux de prolongement des lignes de « Clamart » et de « Fontenay » jusqu'à l'Hôtel de Ville ont été exécutés, et les parcours nouveaux ont été ouverts à l'exploitation aux mois de mars et d'avril 1914. Il restait toutefois à achever le terminus définitif de ces lignes avenue Victoria. Les travaux de voie sur le parcours des lignes de « Malakoff » et de « Petit-Ivry », compris entre le Châtelet et les Halles (Bourse du Commerce), ont été également achevés. Ce prolongement a été aussi mis en exploitation depuis la fin du mois d'avril 1914. Aux termes des concessions, la ligne de « Petit-Ivry » doit être poursuivie jusqu'à un terminus en boucle à installer place des Victoires, mais pour l'exécution de ce travail, il reste à obtenir les autorisations nécessaires.

Enfin, extra-muros, la Compagnie a construit et ouvert à l'exploitation, le 22 mai 1914, le prolongement de Choisy à Thiais, et pour accomplir le programme prévu par ses concessions de 1910, elle avait encore à effectuer les opérations suivantes : prolongement extra-muros d'Arcueil-Cachan à l'Hay, construction de terminus intermédiaires pour certaines de ses lignes aux portes de Paris et, ultérieurement, installation d'une ligne entre Vanves et le Châtelet, lorsque la concession de cette ligne, qui n'est actuellement que conditionnelle, sera devenue définitive.

L'exploitation de la Compagnie Générale Parisienne de Tramways devra s'être sensiblement améliorée en 1915, au point de vue des recettes brutes, et en comparaison de celle des cinq derniers mois de 1914. Il reste à savoir ce que seront les dépenses d'exploitation et quel est aussi, actuellement, l'état de tout le matériel roulant.

A. LECHENET.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	25 novemb. 1915	2 décembre 1915
ACTIF		
Encaisse de la Banque :		
Or.....	4.835.192.720	4.877.514.886
Argent.....	361.538.539	358.808.738
	5.196.731.259	5.236.323.625
Disponibilité à l'étranger.....	995.314.881	981.263.415
Effets échus hier à recevoir à ce jour	121.085	370.526
Portefeuille Paris { Effets Paris.....	109.762.230	101.190.594
{ Effets Etranger.....	1.208.169	2.239.091
Portefeuilles des succursales { Effets du Trésor	50.731	422.741
{ Paris.....	184.809.563	219.903.047
{ Succursales.....	903.658.145	899.767.092
Effets prorogés { Paris.....	964.398.912	959.709.172
{ Succursales.....	4.290.000	4.290.000
Avances sur lingots dans les succurs.		
Avances sur titres dans les succurs.	162.397.961	161.432.647
Avances à l'Etat.....	404.981.112	417.013.165
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	200.000.000	200.000.000
Avances temporaires au Trésor public	7.400.000.000	7.400.000.000
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat aux Gouvernements étrangers.....	1.269.150	1.269.150
Rentes de la Réserve.....	575.000.000	595.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques).....	10.000.000	10.000.000
Rentes disponibles.....	2.980.750	2.980.750
Rentes immobilisées.....	100.654.508	100.654.508
Hôtel et mobilier de la Banque.....	100.000.000	100.000.000
Immeubles des succursales.....	4.000.000	4.000.000
Depenses d'administration de la Banque et des succursales.....	46.081.442	46.230.682
Emploi de la réserve spéciale.....	8.782.336	9.318.507
Divers.....	8.407.092	8.407.092
	319.101.083	331.002.005
Total.....	17.703.400.412	17.792.888.615

PASSIF	25 novembre	2 décembre
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....	8.450.697	8.450.697
Réserves { Loi du 17 mai 1834.....	10.000.000	10.000.000
{ Ex-banques département. mobilières { Loi du 9 juin 1857.....	2.980.750	2.980.750
Réserve immobilière de la Banque.....	9.125.000	9.125.000
Réserve spéciale.....	4.000.000	4.000.000
Billets au porteur en circulation.....	8.407.444	8.407.444
Arrerages de valeurs déposées.....	14.278.423.685	14.290.994.425
Billets à ordre et récépissés.....	32.913.429	33.179.834
Compte courant du Trésor (*).....	10.387.847	9.905.540
Comptes courants de Paris.....	101.842.486	101.801.582
Comptes courants dans les succursales	1.891.306.857	1.908.902.422
Dividendes à payer.....	791.874.048	781.281.974
Escompte et intérêts divers.....	79.252.086	3.173.982
Récompte du dernier semestre.....	3.658.005	40.668.230
Divers.....	3.123.016	3.123.016
	398.155.059	394.393.715
Total.....	17.703.400.412	17.792.888.615

Comparaison avec les années précédentes

	7 déc. 1911	5 déc. 1912	4 déc. 1913	30 juillet 1914	2 déc. 1915
Circulation.....	5.294.2	5.637.8	6.683.2	5.969.1	14.290.9
Encaisse or.....	3.211.2	3.210.2	3.521.3	4.141.3	4.877.5
— argent.....	807.4	753.2	645.4	625.3	358.6
Portefeuille.....	1.265.1	1.593.7	1.788.3	2.444.2	2.183.9
Avances aux parties { à l'Etat.....	679.1	726.2	734.1	743.8	582.7
{ compt. cour. Trésor part.	180.0	200.0	200.0	200.0	7.600.0
Taux d'escompte.....	288.4	244.9	215.7	382.6	101.8
	547.0	649.4	665.9	947.6	2.690.1
	3 0/0 1/2	4 0/0	4 0/0	4 1/2 0/0	5 0/0

(*) Réserve faite des résultats généraux des Versements à l'Emprunt 5 0/0 de la Défense Nationale que le Trésor centralise directement jusqu'à la clôture de la souscription.

L'Emprunt pour la Victoire. — Aucun chiffre n'a encore été publié au sujet de la souscription en cours, mais on sait déjà que l'Emprunt réussit et merveilleusement.

L'élan est général, et chacun s'empresse de donner à tous, les facilités les plus grandes. Commerçants, industriels, grandes Sociétés industrielles paient dès à présent à leur personnel les parts de bénéfices ou les gratifications de fin d'année, avancent même les sommes nécessaires pour souscrire, et qui ne seront à rembourser que par petites fractions sur les salaires des mois à venir. Les Compagnies de Chemins de fer escomptent leurs coupons d'obligations à l'échéance du 1^{er} janvier; le Crédit Lyonnais met dès à présent en paiement nombre de coupons dont nous donnons l'énumération dans nos « Petites Nouvelles », etc.

Bref, tout le monde fait acte de solidarité nationale, et cela dans un but unique : le salut du pays ! Et maintenant une remarque au sujet des avantages assurés aux porteurs de rentes 3 % qui désirent souscrire au nouveau fonds national 5 %.

On se demande, dans divers milieux, pourquoi la bonification de 75 centimes, consentie aux souscripteurs qui se libèrent immédiatement en numéraire, n'est pas accordée aux porteurs de 3 % qui sont autorisés à convertir, avec soulte, leurs anciens titres en titres nouveaux 5 %. Mais il faut remarquer, d'une part, qu'un titre de 3 francs de rente est repris à 66 francs; de l'autre, que le coupon de 75 centimes, venant à échéance du 1^{er} janvier 1916, est détaché tout de suite. C'est donc en réalité à 66 fr. 75 et avec une prime dont il est facile de calculer l'importance, que l'Etat a décidé de racheter, sans qu'il y fût obligé, les rentes 3 % perpétuelles.

Le ministre des Finances a clairement expliqué, à la Chambre et au Sénat, le double dessein qu'il poursuivait, en usant de bienveillance envers les anciens créanciers du Trésor. « Il est de l'intérêt public, a-t-il dit, et de l'intérêt du crédit de l'Etat lui-même, de protéger contre une baisse excessive, des rentes qui se trouvent encore dans un grand nombre de familles. J'espère que les porteurs de 3 0/0 reconnaîtront l'effort que nous allons faire en leur faveur, en apportant eux-mêmes de nouveaux fonds à la souscription. »

Cet appel sera certainement entendu. Les por-

teurs de 3 % ont un intérêt considérable à échanger leurs titres anciens pour des titres nouveaux 5 %.

En faisant cette conversion qui leur a été consentie dans leur propre intérêt, ils accompliront à la fois un acte de prévoyance et un acte de patriotisme. Ils rempliront leur devoir civique et ils accroîtront leurs revenus.

On verra, d'autre part, que la souscription à l'Emprunt est ouverte à Londres.

En Hollande, en Suisse, en Espagne, également, on signale de fortes demandes.

Le ministère des Finances a communiqué, à ce sujet, la note suivante :

« Les rentes 5 % souscrites à l'étranger pourront être négociées à la Bourse, en France, sans aucune restriction. »

Banque de l'Algérie. — En vertu d'un décret promulgué au Journal officiel le 1^{er} courant, le pouvoir d'émission de billets de la Banque de l'Algérie est porté à 500 millions de francs.

La prorogation des contrats d'assurances, de capitalisation et d'épargne. — Le Journal officiel a publié, le 29 novembre, un nouveau décret de M. Albert Métin, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, prorogeant pour une période de deux mois les délais accordés pour l'acquittement des sommes dues par les entreprises d'assurances, de capitalisation et d'épargne en maintenant au même taux les paiements provisoirement exigibles desdites entreprises. Les dispositions de ce décret sont également applicables en Algérie.

Toutefois, en ce qui concerne les assurances sur la vie, l'assureur est autorisé à inviter l'assuré à lui faire connaître s'il a l'intention de poursuivre son contrat, soit en acquittant les primes échues, soit en prenant l'engagement de les acquitter en une ou plusieurs fois, à son gré, dans le délai de deux ans après la cessation des hostilités.

Si l'assuré ne répond pas dans le délai d'un mois à cette interpellation faite par lettre recommandée, l'assureur ne sera responsable en cas de décès que jusqu'à concurrence de la valeur acquise à la police, conformément aux conditions du contrat.

Cette disposition ne s'appliquera pas aux assurés présents sous les drapeaux ou domiciliés dans les régions envahies, ou qui se trouvent hors de France ou d'Algérie pour service public.

La fabrication des explosifs. — La loi relative au traitement du gaz d'éclairage en vue d'en extraire les produits nécessaires à la fabrication des explosifs, et dont nous parlions le 26 novembre, dans un article intitulé : « La Question du gaz pauvre », a été votée également par le Sénat. Elle a été promulguée, mercredi 1^{er} décembre, au Journal officiel.

GRANDE-BRETAGNE

L'Emprunt pour la Victoire à Londres. — Ainsi qu'il était prévu, la souscription à l'Emprunt français pour la Victoire est ouverte à Londres. Nous en indiquons les conditions dans notre « Chronique Monétaire » de ce jour.

La presse anglaise ne cesse de commenter favorablement les conditions de cette émission, qui offre aux capitalistes le moyen d'associer l'intérêt au patriotisme.

Les titres « émission de Londres » seront cotés au Stock Exchange de cette ville.

Le Times prévoit qu'en raison de son revenu très attrayant, l'émission obtiendra un succès incontesté et influencera le taux du change en faveur de la France.

Le Daily Telegraph, de son côté, écrit que la plus significative des nouvelles de la guerre est peut-être l'étonnant succès de l'Emprunt français. « Les énormes économies particulières du peuple

le plus économe de l'Europe sont à la disposition du gouvernement au même titre que le sang de la population mâle valide. Un succès de ce genre est la meilleure de toutes les preuves que le peuple français a une confiance complète dans l'issue de la guerre. »

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 1^{er} décembre, s'établit comme suit :

Département d'émission	Liv. sterl.
Billets émis.....	69.550.000
Dette de l'Etat.....	11.015.100
Autres garanties.....	7.434.900
Or monnayé et en lingots.....	51.100.000
	69.550.000

Département de Banque

Capital social.....	14.552.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Epargne, des agents de la Dette nationale, etc.)	50.361.000
Dépôts divers.....	93.525.000
Traites à 7 jours et diverses.....	16.000
Solde en excédent.....	3.281.000
	161.735.000

Garanties en valeurs d'Etat.....	29.840.000
Autres garanties.....	96.481.000
Billets en réserve.....	35.275.000
Or et argent monnayé en réserve.....	139.000
	161.735.000

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Réserve	Rapport de la Réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.393	9.967	20.40	6 %
13 oct. 1915	59.956	32.561	168.767	140.667	45.845	27.16	5
20 —	58.885	32.573	144.509	117.514	44.762	30.97	»
27 novemb.	56.291	32.795	139.557	115.461	41.886	30.41	»
3 —	56.656	33.433	141.311	117.435	41.678	29.48	»
10 —	55.351	33.198	139.373	116.563	40.603	29.12	»
17 —	53.570	33.014	141.374	120.658	39.006	27.63	»
24 —	52.457	33.302	136.798	117.011	37.605	27.48	»
1 ^{er} déc.....	51.239	34.275	143.902	126.321	35.414	24.61	»

Convention commerciale anglo-danoise. — Une convention commerciale a été signée à Londres entre le Gouvernement anglais et deux représentants du commerce danois.

Cette convention vise les facilités à accorder à l'importation au Danemark. Elle aura pour résultat de donner plus d'aisance au commerce en dissipant tous les doutes sur la destination des marchandises importées par mer au Danemark.

RUSSIE

Nouvel Emprunt Russe. — Le Daily Mail, de Londres, annonce, d'après son correspondant à Pétersbourg, que lundi il a été placardé dans la capitale une affiche annonçant un nouvel emprunt de 2 milliards et demi de roubles. C'est la première fois dans l'histoire financière russe, a ajouté le correspondant, que le gouvernement fait appel directement à la population.

On demande à celle-ci d'employer ses économies en souscrivant à l'Emprunt qui doit servir à poursuivre vigoureusement la guerre, laquelle coûte chaque jour 60 millions de francs à la Russie.

L'Emprunt portera intérêt à 5 1/2 %. Le ministre des Finances ne doute pas du plein succès de l'opération.

Coupons russes payables en Hollande. — L'Agence du Ministère des Finances de Russie saisie de réclamations de la part de porteurs de « coupons russes » détachés de titres payables en Hollande, vient de rappeler que ces coupons sont pris à l'encaissement par les correspondants du Trésor Impérial à Paris.

Toutefois, et afin d'obtenir le paiement en Hollande de ces coupons, les correspondants du Trésor sont obligés de signer la déclaration suivante :

« Nous certifions que les coupons dont la désignation est donnée ci-dessus sont, soit détachés de titres déposés dans nos caisses par des clients français antérieurement à la guerre, soit présentés à nos guichets par des clients auxquels nous avons demandé de nous justifier leur qualité de Français et un achat antérieur à la guerre. »

La stricte observation de cet avis est indispensable pour empêcher l'infiltration en France de coupons détachés de titres volés ou perdus, ou appartenant à des personnes ne résidant pas en France, ces dernières ayant, en effet, la possibilité de faire encaisser leurs coupons en Hollande sans passer par Paris.

Le port d'Arkangel restera ouvert. — M. Henry D. Baker, attaché commercial des Etats-Unis à Pétersbourg, a annoncé, dans un rapport adressé à la Direction du commerce et de la navigation en Amérique, que le service bi-mensuel de la ligne russo-américaine entre Arkangel et New-York restera en fonctions jusqu'à fin janvier.

Indépendamment du « Bruce », le grand brise-glaces de 1.533 tonnes, construit à Glasgow pour le golfe Saint-Laurent, qui a été acheté par la Russie après avoir été renforcé, deux des plus puissants brise-glaces du monde, le « Canada » et le « Lintrose », sont maintenant à Arkangel pour maintenir une passe navigable au milieu des glaces durant l'hiver. D'autres brise-glaces sont en construction en Angleterre.

Dans son rapport, M. Baker constate encore que les frets par eau entre Arkangel et Vologda, — ville située au confluent de la Vologda avec la Soukhona, à 862 kilomètres de Pétersbourg, — sont montés de 35 à 80 kopecks par poud (de 50 à 115 francs la tonne), toutes espèces de marchandises étant taxées au même tarif. Les cargaisons aller et retour de Sibirie peuvent être transportées à Kotlas, où il y a une ligne de chemin de fer à Vyatka, sur la ligne du Nord qui est en correspondance avec le Transsibérien.

ITALIE

Les nouveaux impôts en Italie. — La *Gazzetta Ufficiale del Regno d'Italia* a publié, à la date du 21 novembre 1915, un décret relatif à de nouvelles mesures financières en vigueur pour toute la durée de la guerre.

Ces mesures consistent :

1° En une contribution dite du centime de guerre ; 2° en un impôt sur les profits dépendant de la guerre ; 3° en des modifications à la loi sur les droits de timbre ; 4° en une modification à la loi relative aux taxes sur les vélocipèdes ; 5° en l'abrogation des privilèges en matières de taxes d'enregistrement ; 6° en des modifications à la loi sur la taxe de fabrication des allumettes ; 7° en des modifications au tarif des prix de vente du sel ; 8° en des modifications au tarif postal relatif aux correspondances ordinaires.

Les conditions essentielles de l'impôt nouveau sur les bénéfices dépendant de la guerre se définissent ainsi :

Les nouveaux revenus réalisés, — au cours de la période s'étendant du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1915 et dépendant de la guerre européenne, — par les industriels, commerçants et intermédiaires, ainsi que les revenus de même nature qui, au cours de la même période, ont dépassé les bénéfices ordinaires, sont déterminés à part, en vue de l'application de l'impôt de richesse mobilière et assujettis, en outre, à un impôt supplémentaire et extraordinaire de guerre dans la mesure suivante :

Pour les commerçants et industriels : 10 % sur la part de bénéfice supérieure à 8 % et jusqu'à 10 % du capital placé ; 15 % sur la part de bénéfice supérieure à 10 % et jusqu'à 15 % du capital placé ; 20 % sur la part de bénéfice supérieur à 15 % et jusqu'à 20 % du capital placé ; 30 % sur la part de bénéfice supérieure à 20 %.

Pour les intermédiaires : 5 % sur l'excédent supérieur à 1 dixième et jusqu'à 5 dixièmes du revenu ordinaire ; 10 % sur l'excédent supérieur à 5 dixièmes et jusqu'à 10 dixièmes du revenu ordinaire ; 15 % sur l'excédent supérieur à 10 dixièmes et jusqu'à 20 dixièmes du revenu ordinaire ; 20 % sur l'excédent supérieur à 20 dixièmes et jusqu'à 30 dixièmes du revenu ordinaire ; 30 % sur l'excédent supérieur à 30 dixièmes.

Sont exempts de cet impôt supplémentaire les revenus nouveaux ou augmentations de revenus non supérieurs à 2.500 lire.

Par revenu ordinaire il faut entendre la moyenne du revenu définitivement établi en vue de l'impôt sur la richesse mobilière pendant la période de deux ans 1913-1914. Pour les établissements ou particuliers non encore sujets à l'impôt de richesse mobilière ou dont les revenus sont en contestation, les revenus ordinaires sont déterminés moyennant des comparaisons avec les revenus déjà définitivement déterminés en vue dudit impôt et pour la même période en ce qui concerne des contribuables de la même catégorie. En aucun cas, le revenu ordinaire ne peut être évalué à moins de 8 % du capital placé.

Pour la détermination des revenus nouveaux ou de l'augmentation des revenus réalisés par les intermédiaires, on tiendra compte de l'importance des affaires conclues avec leur intervention.

Dans la détermination du revenu de guerre il sera tenu compte, comme de passivités à déduire, des dépréciations et amortissements exceptionnels d'installations spéciales faites en vue des fournitures de guerre.

Il sera également tenu compte des provisions payées par les commerçants et industriels aux intermédiaires, pourvu que la réalité en soit pleinement justifiée et que la personnalité et le domicile des intermédiaires dans le royaume soient en même temps établis.

ALLEMAGNE

Banque Impériale d'Allemagne. — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 23 novembre, accuse, sur celui du 15 novembre, les variations suivantes :

	15 novemb.	23 novemb.	Comparaison
	(En millions de marks)		
Encaisse or.....	2.433	2.435	+ 2
— argent.....	36	39	+ 3
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts.....	793	557	- 236
Portefeuille d'es- compte.....	4.320	4.667	+ 347
Avances.....	16	13	- 3
Portefeuille titres....	33	32	- 1
Circulation.....	5.833	5.765	- 68
Dépôts.....	1.550	1.723	+ 173

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (1)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
31 juil. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 % (31 juil.)
7 août 1915	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	6 (3 août)
30 sept. 1915	2.419	37	885	6.158	4.416	7.471	13	5
7 octobre	2.423	36	888	5.878	1.615	4.376	14	»
15 —	2.426	36	831	5.777	1.678	4.390	14	»
23 —	2.427	40	1.125	5.675	1.620	3.923	15	»
31 —	2.429	38	1.138	5.946	1.623	4.206	19	»
7 nov. 1915	2.432	34	960	5.910	1.575	4.285	16	»
15 —	2.433	36	793	5.833	1.550	4.320	16	»
23 —	2.435	39	557	5.765	1.723	4.667	13	»

(1) Depuis le 7 août, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

L'impôt sur les bénéfices de guerre et l'emprunt de guerre. — Le Conseil fédéral de l'Empire a examiné le projet de loi relatif aux travaux préparatoires pour l'établissement d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels de guerre.

Ce projet impose aux Sociétés anonymes ou en commandite, ainsi qu'à la *Reichsbank* (Banque d'Empire), l'obligation de constituer une réserve spéciale distincte du bilan et à laquelle seront inscrits 50 % des bénéfices réalisés depuis la guerre. Cette réserve devra être administrée séparément.

A propos de la *Reichsbank*, on fait remarquer que cette institution devra rembourser les sommes qu'elle a économisées par suite de l'abolition de l'ancienne taxe sur les billets de banque en circulation. Cette somme, pour 1915, représente 100 millions de marks.

Elle devra payer la taxe de guerre sur l'accroissement des bénéfices de 1914 qui s'est monté à 28.500.000 marks ainsi que sur 14.300.000 marks reçus pour 1915.

Elle devra également payer la taxe sur les bénéfices additionnels de 1915 et 1916.

Les bénéfices de 1915 étant évalués à 220 millions et les bénéfices ultérieurs à 38.500.000 marks, il en résulte pour 1915 les taxes suivantes :

100 millions par suite de l'abolition de la taxe sur les billets de banque ;

14.300.000 marks comme taxe de guerre pour 1914 ;

35.600.000 marks comme taxe de guerre pour 1915.

En y ajoutant 46.060.000 marks de taxe régulière, on arrive à un total dépassant 195 millions de marks à acquitter par la *Reichsbank*.

Le *Berliner Tageblatt* du 26 novembre déclarait qu'en fait ce projet de loi aboutissait à créer une réserve légale sous la rubrique « excédents » et que ces excédents seraient vraisemblablement affectés à la souscription du quatrième emprunt de guerre.

Depuis, le même journal a annoncé que l'Allemagne renoncerait à émettre cet emprunt, dont la souscription devait avoir lieu, avait-on dit, en janvier, mais qu'elle émettrait des Bons du Trésor qui seraient transformés plus tard en un emprunt. On attend, à ce sujet, des déclarations de M. Helfferich, secrétaire d'Etat aux Finances.

La question de l'alimentation. — Le Reichstag a repris ses séances lundi. Le président, M. Kaempf, a prononcé un discours dans lequel il a, tout naturellement, chanté les mérites de l'armée germano-austro-hongroise et parlé des faits d'armes qu'elle a accomplis.

« L'orgueilleuse Angleterre », a-t-il dit ensuite, tremble pour le rôle de sa puissance mondiale ; tous nos ennemis en sont arrivés à croire que

nous sommes invincibles sur les champs de bataille (?).

« Ils se cramponnent d'autant plus fortement à l'espoir de nous abattre économiquement et de nous vaincre par la faim ; autant ils se trompent sur notre force financière (les étonnants succès de nos emprunts de guerre le prouvent), autant ils se trompent dans l'estimation de nos forces économiques. Les céréales, pour nous alimenter en pain, les pommes de terre, les plus importantes denrées alimentaires destinées au peuple, sont abondamment en notre possession.

« Si, pour d'autres denrées, il règne une disette partielle, et ici je ne veux pas nier les difficultés qui sont survenues pour une grande partie de la population la moins favorisée, ces difficultés seront surmontées par l'organisation de marchés de denrées alimentaires à des prix accessibles. »

L'optimisme affecté par M. Kaempf ne concorde pas avec ce qui s'est publié précédemment, même d'après les journaux allemands, ni avec les nouvelles reçues maintenant d'un peu partout.

C'est ainsi que de Copenhague on a annoncé, ces jours derniers, que plusieurs voyageurs venant de Berlin racontaient que des émeutes s'étaient produites dans cette dernière ville dans la nuit du 24 au 25 novembre à propos des vivres.

D'autre part, le *Moniteur officiel de l'Empire* vient de publier un décret prohibant le transit des bœufs, moutons, chèvres, porcs, ainsi que des viandes de toute sorte et du beurre. De son côté, le *Telegraaf*, d'Amsterdam, a reçu de Cologne la nouvelle que dans cette ville, qui compte cent charcuteries ou boucheries, il n'est pas arrivé, le 25 novembre, un seul porc sur le marché.

En outre, la *Volkszeitung* (Gazette du peuple), de Leipzig, a rendu compte d'une grande réunion pacifiste tenue dans cette ville, et qui avait rassemblé une foule immense qui ne put pénétrer tout entière dans la salle, et qui se rendit alors devant l'hôtel de ville aux accents de la marche socialiste et de la *Marseillaise* et aux cris de : « Vive la paix ! »

A l'intérieur de la réunion, le député socialiste à la Diète de Saxe, Lange, fit un tableau pathétique des deuils et des misères de la guerre.

« Quoique le théâtre de la guerre ne soit pas sur le sol allemand, a-t-il dit, toute l'Allemagne, en souffre cruellement ; 70 millions d'âmes sont pour ainsi dire coupées du reste du monde... »

« Pour économiser les pommes de terre, on a abattu 7 millions de porcs sur le conseil des savants. La viande de porc n'est pas devenue meilleur marché pour cela. Le riz coûte le quadruple d'autrefois, le blé 300 % de plus. Le mardi et le vendredi, il ne doit plus être vendu de viande. »

Le secrétaire général Mylau s'exprima ensuite ainsi, aux applaudissements de l'assemblée :

« En attendant que la commission l'emporte, une partie du peuple allemand périclite victime du typhus et de la faim. Les vivres ont augmenté de 50 à 60 %. Des centaines de milliers de locataires, avec la meilleure volonté du monde, n'arrivent pas à payer leurs loyers. Que sera-ce après la guerre ? »

Puis vint le député Geyer :

« Le renchérissement de la vie a les mêmes origines que la guerre, a-t-il déclaré.

« Comme le mécontentement est au plus haut point, le chancelier est venu du quartier général voir nos chefs. Le peuple ne veut pas souffrir la faim plus longtemps. Et s'il ne le veut pas, il manifesterà sa volonté d'une manière toujours plus énergique. Le gouvernement est complice des prix exagérés. Le Reichstag n'est pas moins coupable. »

Une autre réunion, tenue à Brunswick, pour protester également contre la cherté des vivres, comprenait un public composé en grande partie de femmes. Le député socialiste Antrick a vivement critiqué l'attitude du gouvernement et du Conseil fédéral de l'Empire. Une députation de

femmes a été chargée ensuite d'attirer l'attention du ministère d'Etat et de la municipalité de Brunswick sur la gravité de la situation.

Butin de guerre. — Un grand magasin de nouveautés de Berlin, la maison Wertheim, ayant mis en vente dernièrement du coton filé, de fabrication française, avec l'étiquette « butin de guerre », la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe du gouvernement allemand, a donné, à ce sujet, les explications suivantes :

« Lorsque les armées allemandes se sont avancées en territoire français, il a été nécessaire de vider plusieurs centaines de wagons de marchandises qui avaient été trouvées sur le réseau très serré de chemins de fer qui existe dans le nord de la France, afin de les utiliser à des transports militaires. Le même cas s'est présenté dans des gares, dans des hangars, etc. De cette manière, il s'est produit des amoncellements considérables de marchandises qui, il est vrai, ont été aussitôt mises à l'abri par l'autorité militaire, mais dont les propriétaires étaient souvent inconnus. Comme ces marchandises ne pouvaient être conservées pendant longtemps et exposées aux hasards de la guerre (*sic*), elles ont été vendues dans l'intérêt des ayants droit, et le produit de la vente sera tenu à la disposition de celui qui, tôt ou tard, pourra établir ses titres de propriétaire (!).

« Un intermédiaire qui avait acheté ainsi des filés français et qui les avait revendus à la Société Wertheim a recouvert les bobines — sans doute commercialement — d'étiquettes qui portaient : « Butin de guerre ». La marchandise est restée en cet état pendant quelques jours chez Wertheim, jusqu'au moment où la direction a été mise au courant et a fait enlever les étiquettes. »

AUTRICHE-HONGRIE

Les futures relations économiques de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne. — Au Club Industriel de Vienne, le Dr Josef Sztterenyi a fait, ces derniers temps, une conférence sur l'avenir des relations économiques de l'Autriche-Hongrie avec l'empire allemand.

Cette question importante doit être envisagée sous l'aspect d'une convention de longue durée, destinée à compléter l'union politique et militaire. Les pourparlers qui ont déjà eu lieu permettent d'espérer qu'on arrivera sous peu à un accord de principe. Ce qui importe actuellement, c'est de solutionner les questions qui s'y rapportent avant le commencement des pourparlers de paix. Les buts à atteindre peuvent se résumer ainsi : le complément économique des trois Etats intéressés, une politique commerciale vis-à-vis des autres Etats la plus uniforme possible et le profit en commun des avantages obtenus par cette politique. La solution à poursuivre doit faciliter l'accession des autres alliés, la Bulgarie et la Turquie, et ouvrir ainsi de nouveaux territoires économiques.

La solution la plus radicale serait une union douanière. Une solution un peu moins simple, mais un peu plus facile à réaliser, serait une union douanière avec des droits intermédiaires, jusqu'au moment où les différences économiques actuelles entre les trois Etats pourraient être comblées. Une troisième solution serait un système préférentiel étendu dont les autres Etats ne pourraient pas réclamer la jouissance au nom de la clause de la nation la plus favorisée. Enfin, au cas où des difficultés insurmontables résulteraient de cette question de la nation la plus favorisée, il y aurait encore une quatrième solution : ce serait celle d'un traité de commerce perfectionné conclu pour une longue durée.

Le système du traitement préférentiel le plus étendu possible est particulièrement conforme à l'alliance et à son caractère de longue durée. Il peut s'accorder avec le désir de supprimer peu à

peu les barrières économiques entre les trois pays, partout où elles ne sont pas absolument nécessaires. De cette façon, chaque Etat conservera son entière indépendance politico-commerciale et il n'y aura pas à craindre de difficultés politiques. Le conférencier a ajouté qu'il n'était pas le seul de cet avis, mais que d'éminents économistes allemands et autrichiens et de grandes associations économiques, qui avaient d'abord préconisé une union douanière, s'étaient depuis rangés à la solution du système préférentiel, qui offre en outre l'avantage d'attirer dans ce système la Turquie et la Bulgarie.

Le conférencier est convaincu qu'après la guerre les exportations d'Autriche et de Hongrie en Allemagne monteront notablement, tandis que l'importation nord-américaine en Allemagne diminuera par suite des nouveaux rapports économiques avec la Turquie. Dans la question de la nation la plus favorisée, il n'y a que les Etats-Unis qui pourraient soulever des difficultés, mais il y a longtemps qu'eux-mêmes ont abandonné ce régime et ils n'ont aucun droit à faire valoir contre le système préférentiel.

« Au cas où nous ne réussirions pas à limiter le régime de la nation la plus favorisée, a spécifié le Dr Josef Sztterenyi, nous devons être armés. Il resterait alors une quatrième solution : un traité de commerce amélioré. Ce traité devrait se distinguer de tous les autres par sa durée et par l'expression évidente que nos rapports économiques avec l'Allemagne sont tout différents de ceux que nous entretenons avec tous les autres Etats. Mais cette solution ne doit être envisagée qu'au cas où le système préférentiel serait irréalisable. »

Le président de la conférence, von Gutmann, a constaté que l'exposé du conférencier était conforme dans ses grandes lignes avec les résolutions déjà adoptées par le Comité. L'industrie doit seulement protester contre une diminution générale des droits de douane. Déjà, sous le régime actuel, dans les années normales, l'excédent des importations d'articles fabriqués d'Allemagne dépasse 500 millions, alors que l'excédent des exportations de matières premières en Allemagne n'atteint que 178.6 millions, et encore faut-il tenir compte que dans les importations de matières premières d'Allemagne, l'importation en transit de produits tropicaux et coloniaux (coton, laine, caoutchouc, café, thé) entre pour 140 millions.

D'autre part, les *Münchener Neueste Nachrichten* du 24 novembre annoncent que le sous-secrétaire d'Etat Dr Richter a été chargé par le chancelier d'Empire de la mission de réunir les travaux préparatoires en vue de l'établissement de rapports économiques plus étroits avec l'Autriche-Hongrie et les autres Etats alliés; toutefois, la Bulgarie et la Turquie ne viendront qu'en seconde ligne. Le monde parlementaire avait demandé au chancelier de ne pas différer davantage les travaux préparatoires, sans tenir compte de la durée de la guerre, afin de ne pas se laisser surprendre par les événements. Mais comme tous les autres fonctionnaires compétents étaient trop chargés de travail pour entreprendre cette nouvelle tâche, le chancelier s'est décidé à prendre cette mesure.

Enfin, le même journal apprend que l'Association économique germano-austro-hongroise, qui avait déjà tenu un congrès à Berlin, en tiendra un autre prochainement à Dresde, auquel assisteront des industriels et des économistes des deux monarchies alliées.

La crise alimentaire et économique. — Le correspondant du journal *Politiken*, de Copenhague, qui, avec plusieurs journalistes des pays neutres, a été invité par le gouvernement austro-hongrois à visiter les pays d'Autriche, mentionne que le bourgmestre de Vienne a caractérisé ainsi la situation : la petite bourgeoisie de Vienne souffre

tout particulièrement beaucoup de la guerre, parce que ses gains n'ont pas augmenté, non plus que les salaires des ouvriers, et que les prix de toutes les marchandises sont très élevés. Le bourgmestre a ajouté que plus de cent mille personnes à Vienne souffrent tous les jours de la faim.

Le correspondant cite les statistiques officielles autrichiennes prouvant qu'actuellement le beurre coûte 11 couronnes le kilo, la viande fraîche 7 couronnes, les conserves de viande 6 couronnes et la graisse de porc 9 couronnes.

Le journaliste danois ajoute que la graisse est devenue en Autriche une « délicatesse » comme le caviar.

ETATS-UNIS

Le commerce des Etats-Unis et le blocus. — A la date du 12 novembre, nous avons parlé de la note américaine adressée à l'Angleterre au sujet du blocus.

Aujourd'hui, on annonce que le commerce des Etats-Unis, favorisé par la guerre, a atteint, pendant l'année terminée le 31 octobre dernier, l'énorme chiffre de 25 milliards de francs, dont 18 milliards reviennent à l'exportation. Les entrées d'or se sont élevées à 1.800 millions de francs et les sorties seulement à 950 millions de francs.

Le journal la *Press*, de New-York, observe à propos des exportations des Etats-Unis vers la Suède et la Norvège qu'elles ont plus que sextuplé dans les neuf premiers mois de cette année par rapport à la même période de 1914. Elles ont été de 495 millions de francs au lieu de 75 millions. Or, on remarque que malgré cette énorme exportation pour les pays scandinaves, le change de ces pays sur l'Amérique leur est resté favorable. Ce serait la preuve convaincante que les marchandises américaines expédiées en Scandinavie sont destinées à l'Allemagne qui les paye aux Etats-Unis en vendant des titres américains.

Cette constatation suffirait donc à justifier entièrement l'argumentation de la Grande-Bretagne dans sa controverse diplomatique avec les Etats-Unis sur l'application de l'ordre concernant le blocus, et pris, comme on doit se le rappeler, en Conseil britannique.

CONTREBANDE DE GUERRE

Contrebande de dynamite en Suisse. — On annonce de Lugano qu'une grave affaire de contrebande de dynamite vient d'être découverte dans cette ville. Dans des caisses à destination de l'Italie, on a trouvé de la dynamite adressée à un négociant italien. D'une première enquête menée avec diligence par les autorités civiles et militaires suisses, il résulte que cette dynamite était destinée à des attentats qui devaient avoir lieu dans le Piémont. Cette affaire serait appelée à prendre de grandes proportions, car il est fort possible qu'un diplomate étranger soit compromis. Deux arrestations ont été faites, celles d'un Allemand et d'un Italien.

Saisie d'essence de térébenthine. — Le conseil des prises vient de déclarer bonne et valable la saisie effectuée, le 10 avril 1915, d'un vapeur espagnol, le « Rioja ».

Voici comment s'est opérée cette saisie :

Le 10 avril dernier, le croiseur auxiliaire « Liomone » arrêta en mer le « Rioja » et, par suite de circonstances de force majeure, le conduisit à Nice, où il fut constaté que vingt-cinq fûts marque E. H. S. C. (M. S.), expédiés de Barcelone par le sieur Pedro Cibeira, à l'ordre des sieurs Fiecher et Ursprung, à Bâle, et qui, d'après le connaissance, devaient contenir 10.724 kilos de couleur noire liquide, renfermaient, en réalité, de l'essence de térébenthine.

La saisie s'imposait. Il y a lieu de citer ce considérant de la décision de la cour :

« Considérant qu'en vertu de la notification du 3 janvier 1915, l'essence de térébenthine est un article de contrebande absolue — qu'en l'espèce il s'agit d'une marchandise expédiée à ordre, sous une dénomination fautive — et que, dans ces conditions, il y a lieu de tenir pour établi que ladite marchandise était destinée « au territoire de l'ennemi », et constituait dès lors de la contrebande de guerre au sens de l'article 30 de la déclaration de Londres... »

Revue Commerciale

Blés. — Les fortes gelées des derniers jours de novembre n'ont heureusement pas fait de mal sensible aux emblavures ; les céréales lèvent rapidement, surtout avec l'amélioration des conditions atmosphériques.

A la Bourse du Commerce, aucune transaction précise, l'indécision règne encore et les demandes sont nulles. Les difficultés de transport sont toujours aussi grandes.

Voici quelques-uns des prix enregistrés : Bretagne, 30 fr. ; Seine-Inférieure, 30 fr. 25 ; Somme, 30 fr. 25 à 30 fr. 35 ; Oise, 30 fr. 50 ; Aube, Seine-et-Marne, Aisne, Marne, 30 fr. 50 à 30 fr. 60 ; Ille-et-Vilaine, 30 fr. 75 ; Loiret, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, 31 fr. 10 à 31 fr. 25 ; Allier, Cher, Nièvre, 31 fr. 25 ; Poitou, Centre, 31 fr. 25 à 31 fr. 40 les 100 kilos, départ.

Les cours des marchés américains sont légèrement en hausse par suite d'une meilleure demande pour l'exportation. Au 30 novembre, les stocks visibles de blés aux Etats-Unis s'élevaient à 57 millions 252.000 bushels (1 bushel vaut 27 kil. 216) et au Canada à 27.173.000 bushels.

L'*Institut International d'Agriculture* de Rome évalue la superficie ensemencée en froment en Australie, pour l'année agricole 1915-16, approximativement à 4.653.820 hectares et la production à 38.918.880 quintaux, contre 6.782.780 quintaux en 1914-15, soit 573,8 % de cette dernière production.

D'autre part, il signale de légères diminutions sur l'évaluation antérieure de la récolte pour l'Angleterre et le pays de Galles ainsi que pour l'Ecosse.

Prix du Blé sur les grands marchés
(Les 100 kilogrammes)

Villes	3 nov.	10 nov.	17 nov.	24 nov.	1 ^{er} déc.
	1915	1915	1915	1915	1915
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Paris (disponible)...	» »	» »	» »	» »	» »
Londres.....	34 59	33 44	33 12	33 40	34 17
Liverpool.....	32 69	31 29	31 07	32 87	32 59
New-York.....	27 73	27 96	27 61	27 08	27 33
Chicago.....	22 95	23 42	23 82	22 60	22 86
Buenos-Ayres.....	22 66	22 22	22 »	19 91	20 46

Vins. — L'administration des contributions indirectes vient de publier les chiffres de la récolte des vins de 1915 pour les quatre départements gros producteurs du Midi ; ces résultats s'établissent ainsi comparativement à l'année 1914 :

	Récolte quantité déclarée		Stocks au 30 septembre		Total général	
	1914	1915	1914	1915	1914	1915
	(En milliers d'hectolitres)					
Aude.....	6.782	2.590	1.070	935	7.852	3.525
Gard.....	3.892	655	238	321	4.130	976
Hérault...	15.354	5.176	1.459	876	16.813	6.052
Pyrénées Orientales.	3.337	1.136	361	157	3.698	1.293
Total...	29.365	9.557	3.128	2.289	32.493	11.846

D'autre part, d'après les évaluations, naturellement approximatives du *Moniteur vinicole*, la dernière récolte en vins ne dépasserait pas 21 à 22 millions d'hectolitres. Le déficit serait de près de deux tiers sur la récolte de 1914, qui atteignit 59.836.779 hectolitres.

La production a donc été des plus déficitaires. Elle a été en même temps inégale, le rendement ayant varié non pas dans d'égales proportions sur tout le territoire, mais de région à région, de commune à commune, et même de propriété à propriété.

Voici quelques estimations intéressantes pour les principaux départements :

Aude : 2.850.000 hectolitres, au lieu de 6.807.754 l'an dernier ; Bouches-du-Rhône : 250.000, au lieu de 1.256.000 ; Charente : 290.000, au lieu de 1 million 153.000 ; Charente-Inférieure : 475.000, au lieu de 2.250.000 ; Dordogne : 375.000, contre 1.053.000 ; Gard : 750.000, contre 3.929.000 ; Gironde : 900.000, contre 5.345.000 ; Hérault : 5.750.000, contre 15 millions 382.000 ; Indre-et-Loire : 300.000, contre 1 million 501.000 ; Loir-et-Cher : 550.000, contre 1.254.000 ; Maine-et-Loire : 250.000, contre 1.114.000 ; Pyrénées-Orientales : 900.000, contre 3.346.000 ; Var : 400.000, contre 1.984.000.

La cote des courtiers assermentés donné : le vin blanc du Centre, récolte 1914, de 145 à 150 francs la pièce nu ; bordeaux rouge ordinaire, 500 à 520 francs le tonneau nu ; vin blanc Entre Deux Mers, 495 francs ; vin blanc du Gers, de 480 à 490 francs ; l'Aramon 7 à 8°, 52 à 53 francs l'hectolitre nu ; Montagne 9°, 55 à 57 francs ; Minervois-Corbrières 10°, de 57 à 59 francs ; Roussillon, 10 à 11°, de 57 à 59 francs ; Algérie rouge, de 58 à 60 francs, et blanc, de 59 à 63 francs, marchandise courante, franco quai ou gare de Paris, conditions habituelles des transactions de gros.

Soies. — Sur une demande continue de l'Amérique, notre marché des soieries de Lyon fait preuve d'une bonne activité. Au point de vue intérieur, les affaires sont plus calmes et se résument aux besoins immédiats de la fabrique de soieries et portent sur toutes les provenances de grèges et d'ouvrées. Les prix ont encore gagné de 1 à 2 fr. en moyenne, tant par suite des demandes qu'à cause de la cherté de la main-d'œuvre et de l'augmentation du coût du charbon, des produits chimiques, des teintures, etc. Voici quelques-uns des prix pratiqués :

Organsins France 1^{er} ordre 18/20, 64 à 65 fr. ; Piémont 2^e ordre 26/30, 62 à 64 fr. ; Italie 1^{er} ordre 18/20, 64 à 65 fr. ; Espagne 1^{er} ordre 19/21, 65 fr. ; Brousse 1^{er} ordre 24/32, 58 fr. ; Chine 1^{er} ordre 19/21, 64 fr. ; Japon 1^{er} ordre 28/32, 60 fr.

Trames Chine T. C. 1^{er} ordre 36/40, 46 fr. ; Japon T. C. 1^{er} ordre 20/22, 64 fr. ; Grèges Cévennes 1^{er} ordre 10/12, 58 fr. ; France 1^{er} ordre 10/12, 58 fr. ; Espagne extra 14/16, 57 fr. ; Piémont 1^{er} ordre 12/16, 58 à 56 fr. ; Syrie 1^{er} ordre 9/11, 53 à 54 fr. ; Japon 1 1/2 13/15, 55 50 à 56 50 ; Chine extra 9/11, 61 francs.

Une des meilleures preuves de l'activité de notre marché des soieries nous est fournie par les chiffres de nos exportations à l'étranger, qui pendant les 9 premiers mois de 1915, ont atteint 240.211.000 fr., contre 240.642.000 fr. pour la période correspondante de 1914, ce qui représente seulement une diminution de 431.000 francs : moins-value insignifiante, surtout si l'on considère que les 9 premiers mois de 1914 n'ont été affectés par la guerre que pendant 2 mois : août et septembre, alors que les 3 premiers trimestres de 1915 en ont supporté toute la charge.

Les résultats officiels de l'enquête séricole de 1915 ont donné les chiffres suivants : nombre de sériciculteurs, 43.327 ; onces de graines élevées, 49.132 ; production en cocons frais, 1.727.326 kilos.

PETITES NOUVELLES

◆ En vue de faciliter à sa clientèle la souscription de l'Emprunt français, le *Crédit Lyonnais* a décidé de payer dès aujourd'hui et sans frais, à ceux de ses clients qui souscriront à ses guichets, les coupons de l'échéance de janvier qui lui seraient présentés aux guichets du siège central, 19, boulevard des Italiens, et dont la liste est donnée ci-dessous :

Rente française ; Chemins de fer français ; Crédit Foncier de France ; Ville de Paris ; Rente Russe 1891, 1894, 1909 ; Chemins de fer Nord-Donetz ; Rente extérieure espagnole ; Nord de l'Espagne ; Rente chinoise 1895 ; Chinois 1913 ; Rente danoise ; Rente portugaise ; Chemins de fer portugais ; Banque hypothécaire Norvège ; Rente norvégienne 1900 ; Chemins de fer fédéraux suisses ; Chemins de fer italiens ; Etat de Berne 1899-1900 ; Banque franco-argentine ; Obligations foncier égyptien 3 % ; Actions préférences pétroles néerlandais ; Obligations Loire et Centre ; Obligations Monaco.

En outre, et pour ceux de ses clients retenus par leurs occupations les jours de la semaine, le *Crédit Lyonnais* ouvrira la souscription ses sièges et agences de Paris et de la banlieue les dimanches 5 et 12 décembre, le matin, de 9 heures à midi.

◆ En vue de faciliter la souscription à l'Emprunt National, la Compagnie du Chemin de fer Paris-Orléans escompte dès maintenant les coupons à l'échéance du 1^{er} janvier 1916 des obligations 4 % Emprunt 1848, 3 % anciennes et Grand-Central.

Cet escompte aura lieu au taux de 4 %.

A partir du 28 décembre l'escompte sera calculé sur un minimum de cinq jours.

Les titres dont les coupons auront été escomptés ne pourront être ni convertis ni transférés avant le 3 janvier 1916.

Marché Financier

Paris, le 2 décembre 1915.

La semaine a été absolument nulle comme affaires, et la liquidation de fin de mois n'a apporté au Marché aucun semblant d'animation.

Pour les reports, et comme conséquence naturelle de la souscription à « l'Emprunt pour la Victoire », l'argent a été plus cher que précédemment. Les reporteurs ont exigé, au Parquet, 5 1/2 % l'an, et sur le Marché en Banque, 6 %.

Voici quelques-uns des rares cours cotés au dernier moment :

Au Parquet. — A terme : 3 % perpétuel, 64 fr. 50 ; Banque Espagnole, Ile de Cuba, 160 fr. ; Banque Nationale du Mexique, 400 fr. ; Brazil Railways estampillées, 96 fr. ; Central Mining, 164 fr. (soit, en tout, cinq valeurs seulement).

Au comptant : 3 %, 64 fr. 50 ; 3 1/2 %, 90 fr. 85 ; Crédit Lyonnais, 930 fr. ; action Orléans, 1.054 fr. ; Nord-Sud de Paris, 102 fr. ; Métaux, 688 fr. ; Argentin 4 % 1900, 80 fr. 50 ; Extérieure Espagnole, 81 fr. 75 ; Russe 4 % 1889, 70 fr. 85 ; Andalous, 299 fr. ; Nord de l'Espagne, 393 fr. ; Saragosse, 385 fr. ; Rio-Tinto, unités, 1.490 fr.

Marché en Banque. — A terme : Banque Centrale Mexicaine, 105 fr. ; Butte, 450 fr. ; Corocoro, 22 fr. ; Geduld Proprietary, 46 fr. ; Mexico Mines of El Oro, 105 fr. ; Modderfontein B, 160 fr.

Au comptant : Dniéprovienne, 2.130 fr. ; Tharsis, 139 fr. ; Utah Copper, 449 fr. ; Chartered, 13 fr. 25 ; City Deep, 90 fr. 50 ; East Rand, 35 fr. 50 ; Goldfields, 35 fr. ; Tanganyika, 34 fr. ; Malacca ordinaire, 114 fr. 50.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.